

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. FEVRIER

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTERAIRE.

I. FEVRIER

1787.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Les Entretiens du Palais-royal. A Paris,
chez Buiffon; à Liege chez Defoer 1787.
2 vol. in-12.

J'Ai déjà rapporté un passage de ce petit
livre *, écrit d'une maniere agréable
& intéressante, quoique peu approfondie. L'auteur dit lui-même : " Cet ouvrage
" ne contient que la superficie des matieres
" qu'on y traite ; mais il falloit l'adapter à
" la situation du siecle. On fait qu'il a qua-
" tre - vingt - six ans passés, & qu'à cet

* 1 Nov.
1786, p. 34^e.

L 2

„ âge, on n'aime que les lectures qui ne
 „ fatiguent point l'esprit, & qui ne surchar-
 „ gent pas la mémoire. Les deux extrémités
 „ de la vie se ressemblent, disoit le vieux
 „ Platon : les hochets n'amuse pas moins
 „ la vieillesse que l'enfance. „

Il y a de petites histoires amusantes, tou-
 jours décentes & présentées d'une maniere
 sage. Je me trompe si l'auteur n'est pas le
 même qui a trouvé la *Lorgnette d'un Ca-*

*15 Mars
 1786, p. 415.

pucin sous les arcades du Palais-royal *.
 Dans un entretien assez vif sur les spectacles,
 on trouve des réflexions vraies & neuves qui
 n'ont aucun rapport avec la morale, mais
 précisément avec l'agrément & la jouissance.
 C'est pour son bien-être, pour conserver la
 raison pure & saine & des sentimens vrais,
 que l'auteur, si on l'en croit, ne voit ni tra-
 gédie ni comédie. Nous citerons quelques
 passages de cet entretien. “ Je voudrois, s'il
 „ étoit possible, soit par la magie des char-
 „ latans qu'on croit aujourd'hui capables
 „ d'opérer les plus grands prodiges (a), soit
 „ par les effets de quelque pouvoir inconnu,
 „ que Cléopâtre elle-même, Sémiramis, Cé-
 „ sar, Catilina, vinssent assister à la repré-
 „ sentation de leurs personnes : juste ciel !
 „ comme ils s'écrieroient : *Ce n'est ici ni*

(a) Oui, c'est exactement cela. On fait que
 Cagliostro faisoit souper avec Voltaire, Henri
 IV, Trajan & Marc-Aurele, quiconque vouloit
 se divertir en si vieille compagnie.

„ notre maniere , ni notre figure , ni notre
 „ langage ! On fait de nous l'accoutrement
 „ le plus burlesque , en nous rendant à moi-
 „ tié françois , en nous prêtant des pensées
 „ que nous n'eûmes point , en nous suppo-
 „ sant des sentimens qui nous furent étran-
 „ gers : c'est une caricature qui ne ressem-
 „ ble à rien. Et puis en haussant les épau-
 „ les & nous regardant d'un air de pitié ,
 „ ils nous diroient : *Pauvre peuple , il faut*
 „ *donc te bercer avec des chimères : eh ! si*
 „ *tu veux verser des larmes , descends chez*
 „ *tes freres , visite tes amis malheureux , &*
 „ *tu trouveras , dans leurs réduits , & sur*
 „ *leurs grabats , de quoi exercer ta sensibi-*
 „ *lité. . . .* „ — “ Nous penserions , d'a-
 „ près ce que vous dites , que vous n'aimez
 „ pas à vous attendrir : cependant , on juge
 „ d'une belle ame à la maniere dont elle
 „ s'attriste à la représentation d'une tragé-
 „ die. C'est à notre avis , la meilleure école
 „ du sentiment „. — “ Abus : tant de
 „ riches qui ont un cœur de caillou , l'amol-
 „ lissent-ils en allant tous les jours au
 „ théâtre ? Il y a une grande différence en-
 „ tre des sentimens romanesques & des sen-
 „ timens réels. Si l'homme le plus digne de
 „ commiseration veut être rebuté , qu'il pa-
 „ roisse à la porte d'un spectacle ; c'est alors
 „ qu'il entendra , de toutes parts , ces élé-
 „ gans qui ont bien pleuré , ces marquises
 „ qui ont encore l'œil mouillé , lui dire ,
 „ du ton le plus insolent : *Retire-toi ; &*

29 tel est le fruit de ces tragédies si atten-
 29 drissantes... Je suis né tellement sensible,
 29 que j'avois autrefois toujours présent, le
 29 nécrologe des hommes célèbres ; & que,
 29 lorsqu'un jour n'étoit pas rempli, j'aurois
 29 pleuré les morts de Pekin, plutôt que de
 29 donner quelque intervalle à ma sensibilité.
 29 J'ai enfin raisonné, & j'ai sagement pensé
 29 qu'il étoit ridicule de faire venir mes lar-
 29 mes de si loin : je me contente de jeter
 29 les yeux sur tant de personnes de ma con-
 29 noissance que la mort me ravit, sur tant
 29 d'objets lugubres qui s'offrent sur mon pas-
 29 sage, & j'en ai, je vous jure, plus qu'il
 29 n'en faut pour entretenir ma douleur...
 29 D'ailleurs, Mesdames, si vous aimez
 29 tant à pleurer, si la suffocation, causée
 29 par la douleur, doit se compter désormais
 29 parmi vos plaisirs ; comment pouvez-vous
 29 être sensibles à la déclamation d'un acteur,
 29 qui ne sent rien de ce que sa bouche expri-
 29 me, & qui joue la tristesse, au lieu d'en être
 29 pénétré ? — Mais, comptez-vous pour
 29 rien l'illusion ? L'on se persuade que cette
 29 douleur apparente n'est pas feinte ; eh, com-
 29 bien l'opinion n'a-t-elle pas d'ascendant sur
 29 les esprits ! „ — “ Oui, sans doute ;
 29 mais il s'agit ici de l'ame, qui ne s'émeut
 29 pas si facilement ; les pleurs sinceres d'un
 29 malheureux ne peuvent nous toucher, &
 29 nous versons des larmes sur des maux ima-
 29 ginaires ; c'est bien ici le lieu de dire avec
 29 Boileau : *le plus sot animal, à mon avis, c'est*
 29 *l'homme.* „ — “ Juste ciel, comme

„ vous êtes sévère dans vos jugemens ! sans
 „ doute, les comédies doivent vous paroître
 „ également ridicules ? „ — “ Point
 „ du tout ; elles me semblent au contraire
 „ bien plus intéressantes, en ce qu’elles font
 „ une peinture réelle de nos mœurs ; mais
 „ je vous avoue que je ne vais point les
 „ chercher aux spectacles, parce que je les
 „ trouve dans presque toutes les maisons.
 „ Les comédies qu’on donne aux théâtres,
 „ ne font que la répétition de ce que nous
 „ voïons tous les jours. Est-il donc nécessaire
 „ que j’assiste aux pièces de Molière, pour
 „ rencontrer le Misanthrope, l’Avare, le Tar-
 „ tuffe ? que j’entende déclamer la comédie
 „ de Regnard, pour avoir le Joueur sous
 „ mes yeux ? Chaque société présente ces
 „ portraits, avec la différence qu’ici ce sont
 „ des originaux, & que là ce sont que
 „ des copies. „ — “ Quand on pense
 „ comme vous, les spectacles ne sont pas
 „ coûteux ; & l’on n’a besoin pour s’instrui-
 „ re, ou pour s’amuser, ni de poètes, ni de
 „ comédiens. „

Voici le fragment d’un entretien sur une
 matière bien différente. “ Quoique ce ne soit
 „ plus la mode de parler de revenans, des
 „ anecdotes en ce genre remplirent notre loi-
 „ sir. Ce fut à qui raconteroit la plus ori-
 „ ginale & la plus burlesque. Un de nos
 „ deux voïageurs nous dit que le chance-
 „ lier de Louis XI, ministre servile d’un
 „ aussi mauvais prince, fut regardé par tous
 „ les habitans de la ville de Tours, où il

„ expira , comme la proie du démon ; que
 „ sa maison , depuis cette époque , passe pour
 „ la maison du diable ; qu'il y a sur-tout
 „ une chambre , encore meublée , qu'on
 „ n'ose jusqu'à ce jour habiter ; & que ce-
 „ pendant un bossu , fils d'un homme de
 „ condition , surpris par un violent orage ,
 „ eut le courage d'y passer la nuit. „ —
 “ On ajoute , qu'il y vit une danse en rond
 „ se former par un nombre de diabolins ,
 „ qui se tenoient tous par la main ; que les
 „ aiant joints d'un air dégagé , on lui en-
 „ leva sa bosse , pour l'accoler à la chemi-
 „ née ; que , dès le lendemain , toute la vil-
 „ le , hors d'elle-même de voir le jeune hom-
 „ me le plus contrefait , aussi bien redressé ,
 „ fit éclater sa surprise & sa joie ; qu'un
 „ autre bossu , dans l'espoir d'une même fa-
 „ veur , se glissa trois jours après , dans le mê-
 „ me lieu ; que , lorsque minuit sonna , l'heu-
 „ re ordinaire des sortilèges & des forciers ,
 „ la danse reprit ; que l'étranger s'avança ,
 „ & que , soit que les démons n'aient pas
 „ à faire un acte de bienfaisance deux fois ,
 „ soit que des manières trop libres les euf-
 „ sent irrités , ils lui appliquèrent sur l'esto-
 „ mac la bosse qu'ils avoient enlevée la veil-
 „ le , & qu'il en eut deux. Sa surprise égala
 „ son chagrin. „

Après quelques autres histoires de revenans
 propres à divertir les gens d'une raisonna-
 ble incrédulité ou plutôt d'une agréable cré-
 dibilité , l'auteur continue de la sorte. “ Ma
 „ réflexion fut que les campagnes & les châ-
 „ teaux

„ teaux étoient d'une folitude effrayante, de-
„ puis qu'on avoit perdu la trace des fées
„ & des revenans; qu'il n'y auroit pas de
„ mal de les renouveler, pour peupler les
„ forêts & tous les lieux déserts; que, d'ail-
„ leurs, je croïois qu'il y avoit des esprits
„ revêtus de corps aériens, & que les an-
„ ciens qui, du côté du génie, nous valaient
„ bien, ne craignoient pas de l'affirmer;
„ mais aujourd'hui, sous prétexte d'une nou-
„ velle philosophie qui n'a ni principe, ni
„ objet, on nie tout ce qu'on ignore, parce
„ qu'on ne veut pas convenir qu'on ne fait
„ rien. „ — “ Nous observâmes que, si
„ l'on pouvoit demander aux anciens pour-
„ quoi ils croïoient aux revenans, on pour-
„ roit aussi nous demander pourquoi nous
„ n'y croïons pas. Cette croïance, générale
„ chez toutes les nations sert au moins à
„ prouver l'immortalité de l'ame. Si l'on
„ se fût persuadé que tout finit avec nous,
„ comme certains beaux-esprits, qu'on érige
„ en philosophes, se plaissent à le débiter,
„ les anciens n'auroient eu garde de prê-
„ ter l'oreille aux histoires des revenans. „





Traduction du Plutarque anglois, contenant la vie des hommes les plus illustres de l'Angleterre & de l'Irlande, depuis le regne d'Henri VIII, jusqu'à nos jours. Tomes 9 & 10. A Paris, chez Valade.

* 1 Avril
1786, p. 488.

Nous ne pouvons suivre exactement les volumes de cette nombreuse collection, sans nous livrer à des détails qui préjudicieroient à des matieres plus nouvelles & plus intéressantes. Nous nous contenterons de dire que dans ces deux volumes, comme dans ceux dont nous avons déjà parlé *, il y a des portraits très-ressemblans & bien exécutés, & d'autres qui sont faits d'après le caprice & le préjugé. Voici celui du célèbre Addison, que ceux qui ont lu son *Speçtateur* si plein de raison, de bonne & profonde philosophie, verront avec plaisir, mais non pas sans quelque critique, " Addison couvroit du voile de la réserve
 „ & de la modestie, ses rares talens; ce
 „ qui en augmentoit le prix. Personne ne
 „ connut mieux que lui l'art de se taire. A
 „ le voir, on l'auroit pris pour le dieu du
 „ silence; mais lorsqu'il se livroit aux char-
 „ mes de la conversation, on ne cessoit de
 „ l'admirer. J'ai passé souvent des jours en-
 „ tiers en tête à tête avec lui, & j'étois
 „ toujours étonné d'y trouver de nouveaux
 „ agrémens; je croïois avoir causé avec Ca-
 „ tulle

„ tulle & avec Terence. Il possédoit les gra-
 „ ces de leur esprit, & les assaisontoit de
 „ faillies aussi piquantes que celles d'Horace.
 „ Dèlicat comme Epicure, vertueux comme
 „ Caton, enjoué comme Anacréon, il étoit
 „ le modele d'un vrai philosophe „. La fin
 de ce portrait présente les paralleles destructifs
 les uns des autres; & pour ne rien dire du
 reste, la vertu de Caton * ne valoit pas
 celle d'Addisson ou bien celle-ci ne valoit pas
 grand'chose. — L'équité demande qu'on
 tempere aussi un peu cet éloge, en observant
 que cet écrivain si raisonnable & si solide,
 avoit contre les Catholiques tous les préju-
 gés de secte, & qu'il en parle avec une es-
 pece de fanatisme qui n'honore ni sa modé-
 ration ni son jugement.

Parmi les anecdotes peu connues que rap-
 porte l'auteur, il raconte que “ ce furent les
 „ dédains & les caprices de la duchesse de
 „ Marlborough qui amenerent la disgrâce de
 „ son mari; elle laissa tomber une jatte d'eau
 „ sur la robe de Lady Mashem, sa rivale
 „ auprès de la Reine Anne, & refusa à la
 „ Reine Anne des gants qu'Anne desiroit.
 „ & l'on peut dire, ajoute-t-il, que la jatte
 „ d'eau & la paire de gants changerent la
 „ face de l'Europe. „ (a)

* 15. Avril
 1783, p. 571.
 — *Cat. phil.*
 p. 488, &
 son art.
 dans le
Dict. hist.

(a) Les Fatalistes ne manqueront pas de voir
 ici le souverain pouvoir du hazard; mais le
 vrai philosophe y admire la puissante & atten-
 tive providence de Dieu qui dispose les plus
 grandes révolutions par les plus petites cau-
 ses; pour nous convaincre par des faits sen-
 sibles



Etudes de la Nature, par Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre, seconde édition, revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez Didot. 1786. 3 vol. in-12.

IL étoit aisé de prévoir que les éditions de ce livre dont nous avons fait un juste éloge *, se multiplieroient. Celle-ci contient de plus que la première, 1^o. Un avis en tête de cet ouvrage. 2^o. Dans l'explication des figures, à la fin du 3^e vol., une figure du globe qui prouve, suivant l'auteur, que la terre est allongée aux pôles, d'après les opérations mêmes des astronomes, & contre leurs résultats. Assertion conforme à ce qu'une exacte impartialité nous a fait dire

* 1 & 15
Juin 1786.

sibles & frappans que les moyens d'exalter & d'abaïffer, de récompenser & de punir, de sauver & de perdre, ne peuvent manquer à celui qui fait lier le sort des empires aux événemens les plus simples & les plus ordinaires. La France étoit assez humiliée, l'Autriche assez puissante, la république hollandoise trop insolente. Que fait l'Eternel pour maintenir les choses dans l'ordre conforme à sa sagesse & à sa justice? Au lieu de frapper de grands coups contre les vainqueurs pour les amener à la paix, il abandonne à ses caprices une femme ambitieuse; & dès-lors tout s'arrange d'une manière sûre & naturelle. — Voyez de belles réflexions sur le choix des petits moyens dans l'exécution des décrets de Dieu, au 2 chap. du livre de la Sagesse.

sur le même sujet, non sans mécontenter quelques Savans (a). 3°. Des observations curieuses par lesquelles l'auteur prétend prouver le cours de l'Océan atlantique, six mois vers le pôle sud pendant notre été, & six mois vers le pôle nord pendant notre hiver; ce qui montre, dit-il, que cet Océan, ainsi que l'Océan indien, doit son mouvement général & les marées qui en résultent à la fonte alternative des glaces de chaque pôle. Systême qui révoltera plus d'un physicien, mais qui dans le fond est bien plus raisonnable que celui du fameux Galilée (b),

(a) 1 Juin 1786, p. 175. — *Examen des Epoques*. N°. 34 ou p. 45. — Dans l'édition d'Embrun un zélé partisan de l'opinion devenue dominante sur la figure de la terre, a retranché cet article pour y substituer un verbiage qui n'est pas sans contradiction, comme je l'ai dit ailleurs. 1 Janv. 1782, p. 20.

(b) Galilée attribuoit le flux & le reflux au mouvement de la terre (1 Juin 1786, p. 175). Systême absurde, qui semble prouver qu'il n'avoit pas une idée juste de ce mouvement pour lequel il a fait tant de bruit, & s'est préparé des chagrins qu'il eût aisément évités en enseignant son sentiment, comme on le lui permettoit, modestement & comme une hypothèse; car dans le fond ce n'étoit point & n'est point encore autre chose (1 Juin 1786, p. 177 & suiv.). — Differtation importante, par un Protestant, 15 Mai 1785, p. 112. — *Observ. philos.* 3e entretien. — J'ajouterai un passage bien sensé d'un théologien sage & modéré. *Fateor, nondum Ecclesiam, aut Apostolicam Sedem damnasse sententiam de telluris motu solisque immobilitate, neque pro hæreticis habuisse*

& qui ne présente pas de difficultés plus grandes que ceux de la pression de la lune (selon Descartes) ou de sa gravitation (selon Newton) (a). Il faut même convenir que la Méditerranée qui par son défaut de flux & de reflux déroute les autres spéculateurs, lui est favorable. Il est vrai que la Mer adriatique qui n'est pas dans ce cas, doit l'embarrasser; mais elle embarrasse tout autrement ceux qui parvenus à expliquer d'une manière foible & très-peu satisfaisante, pourquoi

habuisse, qui eam sunt amplexi; attamen jure ac merito propter plura Scripturarum testimonia, quæ adversa videntur, vetuisse, ne illam quisquam veluti thesaurum tueretur, quousque evidens aliqua inventa foret demonstratio, quæ cogeret Scripturæ textus per metonymiam, aliumve tropum interpretari. Quod decretum vel ipsi probarent, probantque sapientiores, & æquiores inter Protestantés. Ea quippe Scripturæ verbis debetur reverentia, ut à litterali, & obvio sensu non recedamus, nisi urgentissima aliqua ratio compellat. Joann. Vinc. Patuzzi. De se. te inferni &c. P. 209, Bassani 1782.

(a) 15 Août, 1781, p. 565. — Après tant d'inutiles efforts pour expliquer ce phénomène, exposé depuis tant de siècles aux yeux de tant de millions de raisonneurs, rendons justice au bon sens de cet ancien poète-philosophe, qui consentoit de bonne grâce à l'ignorer, & abandonnoit cette recherche aux esprits agités par les prétentions & la vanité de ce monde :

Quarite, quos agitat mundi labor. At mihi semper Tu, quæcumque moves iam crebros, causa, me-

sus,

Us Superi voluere, late.

Luc. Pharf.
L. 1. v. 417.

1. Février 1787. 171

la pression ou la gravitation épargnent la Méditerranée, sont obligés de revenir sur leurs pas & de raisonner en sens contraire pour expliquer le flux de l'Adriatique.

☞ J'ai appris avec plaisir par la lettre d'un de mes correspondans de Paris, que l'estimable auteur a senti la justesse des raisons que j'ai opposées à ses plaintes, dans le N^o. du 15 Août 1786, p. 585, & dans une lettre insérée dans le Journal général de France (1786, N^o. 3. p. 371). Ce sera toujours à mon grand regret que des écrivains aussi riches en bonnes choses, pourroient être excessivement sensibles à quelques légères & honnêtes critiques.

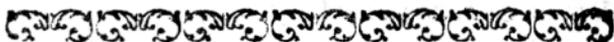


Discours sur le Droit Romain; par Mr. Lambert, avocat au parlement de Paris. A Paris, chez Nyon. 1786. 92 pag. in-4^o.

Ceux qui ont cru qu'un avocat très-instruit s'étoit trop avancé en faveur du Droit Romain, dans une brochure dont nous avons eu occasion de parler *, se détromperont en lisant ce *Discours*, aussi parfaitement affranchi de toute prévention, que plein de force, de rapidité & de chaleur, de vues profondes & neuves. Voici la division de ce *Discours*. 1^{re}. partie, l'*Excellence du Droit Romain*; 2^e. partie, les *Défauts du Droit Romain*; 3^e. & dernière partie, *Manière de*

* 1 Avril
1786, p. 501.

nous approprier le Droit Romain. Il eût été difficile de concevoir un plan plus vaste & plus complet ; cependant l'auteur ne paroît pas être resté au dessous de son entreprise ; il s'étend même sur des accessoires qu'il discute avec la plus grande sagesse. Il examine si dans un tems où l'ignorance couvre de ses ailes de chauve-souris les langues mortes & savantes , il faut continuer l'enseignement du Droit en latin ; & répond qu'il faut le faire jusqu'à ce que des lumières bien claires , qui jusqu'ici n'ont été aperçues nulle part , nous fassent voir qu'un usage différent produiroit des avantages plus généraux & plus sûrs.



Ecole-pratique des accouchemens ; par le professeur J. B. Jacobs , assesseur du college de médecine de la ville de Gand , chirurgien-juré & pensionnaire de la même ville & de la chàtellenie du Vieux-Bourg. A Paris , chez Méquignon l'aîné ; à Bruxelles , chez Dujardin ; & à Gand , chez l'auteur. 1785. Vol. in-8°. de 428 pag. Prix 12 liv. br. 14 liv. rel.

L'Auteur déclare qu'il a composé cet ouvrage pour ses élèves & *sur-tout* pour les Sages-femmes. Ce qui paroît annoncer qu'il est sur cet article du même avis que le célèbre Hecquet , & plus récemment M^r. Rouffel. dont nous avons rapporté tant de réflexions

réflexions sensées & expérimentales *. Ce que dit M^r. Jacobs pour calmer les craintes & les alarmes des femmes qui sont dans le cas de devenir meres, semble amener la même conséquence. „ Il est extrêmement rare, „ dit-il, que la nature ait besoin de quel- „ que secours; il paroît par une table (on „ la trouve dans l'ouvrage) que M^r. Cam- „ per a dressée sur celles de MM. Tirzing „ & Berkman, deux célèbres accoucheurs „ d'Amsterdam, qu'il n'y a tous les ans, „ dans cette ville, qu'environ quarante ac- „ couchemens contre nature. En supposant „ donc, dit ce savant écrivain, qu'il naisse „ 6000 enfans, on trouvera à peine un ac- „ couchement laborieux sur 150; suivant „ Smellie, 1 sur 110, ou 10 sur 1100, & „ suivant mon calcul, seulement 6 à 8 sur „ mille. „

* 1 Juin
1776, p. 163.
Art.
HIÉRO-
PHILE,
dans le
Dict. hist.

Manuel propre à MM. les curés, vicaires, ou ecclésiastiques chargés de la partie des mariages, pour se conduire conformément aux ordonnances du royaume, &c. &c.; par Mr. l'abbé Thuet, prêtre du diocèse de Noyon, licencié en Droit canon de la faculté de Paris, & premier vicaire de St. Médard de Paris. Seconde édition, revue, corrigée & principalement augmentée des empêchemens dirimans. A Paris, chez Sorin. 1786. 1 vol. in-8°. Prix 45 f.

LE titre de cet ouvrage suffit pour en faire sentir l'utilité. Les curés & les con-
I. Part. M seigneurs

seffeurs y trouveront des règles sûres pour se diriger dans des cas difficiles & embarrassans, qui se rencontrent dans cette matiere plus que dans toute autre, aujourd'hui plus que jamais, parmi nous plus que par tout ailleurs.



L'Art d'instruire & de toucher les ames dans le tribunal de la pénitence. A Rouen, chez Racine; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1785. 2 vol. in-12. Prix 3 liv. 15 sols.

Nouvelle édition d'un traité plein de lumieres & d'onction, imprimé pour la premiere fois en 1770, & dont la reproduction, en le rendant plus commun & d'une acquisition facile, ne peut être qu'utile aux chrétiens & sur-tout aux directeurs des ames pénitentes. On pourroit souhaiter plus de dignité & d'énergie dans le style, moins de prolixité, la suppression d'une appendice latine fort inutile dont le plus mince théologien ne peut ignorer le contenu, &c; mais en général l'ouvrage est le fruit d'un zele éclairé & d'une expérience réfléchie.





Lettre à l'auteur du Journal sur les découvertes de M^r. Herschel.

*D*ans le n^o. du 15 Fév. 1786, p. 251, vous avez promis de nous entretenir de la nouvelle planète & d'autres observations de Mr. Herschel (a) dès le moment qu'elles seroient bien constatées. Or il paroît qu'elles ne sont plus susceptibles de doute & que les astronomes s'accordent à les reconnoître. Déjà la planète porte le nom de Herschel, & l'on en a calculé la marche. De plus, le même astronome a découvert une incroyable multitude d'étoiles auparavant inconnues, des étoiles doubles, & d'autres objets brillans & intéressans qui sont, je pense, suffisamment vérifiés & d'ailleurs assez importans pour que vous ne tardiez pas d'en entretenir le public. Je suis &c.

RÉPONSE. Pardon à l'impatient lecteur pour ce petit retard. Je n'ai garde de nier toutes ces découvertes, mais les rapports que j'en ai vus jusqu'ici, sont si peu constans, si peu uniformes, qu'un peu de lenteur à me décider, semble pouvoir être excusable. L'astre que j'ai cru pouvoir être ou une comète ou un météore un peu consistant, peut sans

(a) Mr. Herschel servoit dans un régiment hanovrien, comme simple soldat, lorsqu'il fut transporté en Angleterre; il s'y amusa à tourner des verres de lunettes, à polir des miroirs, avec une adresse & une patience qui ont préparé la célébrité dont il jouit aujourd'hui parmi les astronomes.

doute être une planète (& qui doute qu'il n'y ait bien des choses encore à découvrir dans le ciel pour des gens qui en connoissent si peu ? *); mais la découverte de cet astre est racontée d'une manière si peu unanime, son cours est calculé d'une manière si différente (a), que j'ai cru pouvoir attendre encore avant d'en dire quelque chose de sûr & d'exact. (b)

* 15 Juin
1786, p. 249.

Quant au nombre des étoiles observées par le nouvel instrument de M^r. Herschel; ce nombre est si étrangement différent dans

(a) 15 Mai 1781, p. 143. — 15 Août 1781, p. 617. — 1 Déc. 1781, p. 507. — 15 Fév. 1786, p. 552.

(b) Pour n'avoir rien à me reprocher, & satisfaire les curieux trop impatiens pour attendre des résultats définitifs, je transcrirai, sans aucune observation, ce qu'a dit Mr. de la Lande dans une séance de l'académie des sciences tenue au commencement de 1786. « Mr. de Villeneuve, qui occupe une des trois places d'observateurs fondées l'année dernière par le Roi à l'Observatoire royal, a calculé pour toute cette année une éphéméride des lieux de cette planète, qu'il a communiquée en manuscrit aux astronomes. On y voit que le 15 de ce mois Herschel passera au méridien à 7 h. 32 m. avec 22 deg. 52 m. de déclinaison boréale; le 15 d'Avril à 5 h. 40 m. avec 22 deg. 50 m. On la verra jusqu'au mois de Juin, qu'elle entrera dans les rayons du soleil. Cette planète avance chaque année de 4 deg. & un tiers, la durée de sa révolution étant de 83 ans. Elle ne paroît que comme une étoile de sixième grandeur. Son diamètre réel est d'environ 9000 lieues, c'est-à-dire trois fois celui de la terre, & sa distance de 650 millions de lieues. »

les diverses relations de cette découverte, que je ne fais encore à quoi m'en tenir. Dans le *Journal de Paris* 15 Janv. 1785 p. 53 je vois que ce nombre est de 900; mais dans un discours tenu à l'académie des sciences, le 13 Mars 1785, M^r. de la Lande m'apprend qu'il est de près de 44 mille dans quelques degrés seulement (a); d'où cet astronome conclut pour le nombre de 75 millions, sans parler de celles que l'imagination doit ajouter à ce calcul immense. Voilà des différences assez marquées pour tenir dans le silence des conteurs timides.

— M^r. Herschel peut sans doute avoir perfectionné le télescope; & après les diverses améliorations de cet instrument, qui pourroit croire qu'il ne fût point ultérieurement perfectible? Mais tandis que je vois dans quelques relations que le télescope de M^r. H. grossit l'objet 3000 fois plus que les meilleurs télescopes connus avant lui, & que d'autres relations réduisent cet excédent à 2000, d'autres à 1000, d'autres à 500, d'autres à 200, d'autres à 42, & que tout cela varie de moment à autre (1 Nov. 1783, p. 389), il est permis de ne point opter entre ces calculs sans un jugement de comparaison qui demande du tems & plus d'un résultat bien constaté. Et puis, il restera

(a) Le 12 Juillet 1785 ces étoiles nouvelles, dans toute l'étendue du ciel, ne montoient encore qu'à 1249 (15 Fév. 1786, p. 252).

vrai que si la nouvelle planete est *plus brillante que Saturne, aussi visible qu'une étoile de la 5e. grandeur* qu'on voit sans télescope, on conçoit difficilement qu'il ait fallu un télescope, & un télescope si extraordinaire pour la voir. Quant à ce grand nombre d'étoiles doubles, l'autorité du P. Hell, & d'autres considérations dont j'ai rendu compte *, me font encore suspendre mon jugement; mais je me hâterai de les reconnoître dès que mes doutes me paroîtront vains. J'avoue que je me suis toujours défié & que je me défie encore, de ces sortes de découvertes; que dès qu'il s'agit de ce genre d'observations, je crains l'effet des rayons brisés, réfractés, réfléchis, divergens, que fais-je ? J'ai déjà rendu compte d'une vive dispute que j'avois eu à l'égard de deux prétendus satellites de Jupiter (a). Le volcan découvert dans la lune par M^r. Herschel, contre toutes les règles du systême physique auquel cette planete est assujettie *, ne seroit-il pas encore l'effet de quelque jeu optique ? Quoiqu'il en soit,

* 1 Févr.
1779, p. 168.
— 15 Sept.
1779, p. 91.

* 15 Fév.
1786, p. 251.

(a) 15 Nov. 1775, p. 719. — 15 Juillet 1778, p. 425. — Illusions étonnantes des astronomes en tout genre d'observations, Nov. 1770, p. 328. — Janv. 1771, p. 11. — Octob. 1773, p. 250. — 15 Nov. 1775, p. 718 & suiv. — 1 Janv. 1776, p. 9 & 13. — 1 Avril 1776, p. 476. — 15 Août 1777, p. 619. — 15 Juillet 1778, p. 398. — 15 Déc. 1779, p. 602. — 1 Juin 1780, p. 235. — 1 Nov. 1783, p. 389. — 15 Fév. 1786, p. 251. — 15 Mai 1786, p. 100. — *Observ. philosoph.*, p. 132 & suiv. Edit. de Paris 1778.

1. Février 1787.

179

voici quelque chose de plus récent, de plus imposant, revêtu d'une autorité tout-à-fait respectable, & bien propre à guérir la précipitation & la facilité des croians.

Lettre de M^r. de Cassini, aux auteurs du *Journal de Paris*, insérée dans le N^o. 264. 1786.

Ce 17 Septembre 1786.

Permettez-moi, Messieurs, de profiter de la voie de votre journal pour inviter Mrs. les astronomes à tourner leurs regards sur deux petits astres mobiles, & voisins, l'un de l'étoile ϵ du Bouvier, & l'autre α de la Couronne. Le premier a été remarqué dès le 28 Août par Mr. de Villeneuve, second élève à l'Observatoire royal, l'autre par moi, le 8 de ce mois. Les circonstances & la vitesse du mouvement de ces petits astres, dont je publierai ailleurs les observations que nous en faisons assiduellement, semblent confirmer ce que Christian Mayer avoit annoncé en 1778, & à quoi plusieurs astronomes avoient ajouté peu de foi. J'ai l'honneur d'être, &c.

Le comte de Cassini.

Voilà qui est bien positif, c'est une espece de manifeste adressé à tous les astronomes du monde, pour les engager à observer les deux nouveaux *astres mobiles*. La date, le lieu, les observateurs, tout est spécifié. Le mouvement, la vitesse, les circonstances &c. sont déjà assez connus pour être publiés & pour confirmer ce qu'avoit annoncé Christian Mayer en 1778. Lisons maintenant une autre

tre lettre de M^r. de Cassini dans le N^o. 268
du même Journal.

Ce 22 Septembre 1786.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer, il y a quelques jours, l'existence de deux astres mobiles auprès de deux étoiles fixes. Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de leur dissolution. Etant le premier à reconnoître mon erreur, je dois être aussi le premier à l'avouer, & je le fais avec ce plaisir & cette bonne foi que tout savant doit mettre dans la recherche de la vérité. Dans le siècle précédent, Dominique Cassini, mon bisayeul, vit un satellite auprès de Venus; quelques autres astronomes depuis ont cru le voir également. Ce n'est que depuis peu d'années que l'on a démontré que ce satellite ne devoit son existence qu'à une illusion optique. Mes deux astres mobiles ont la même origine. Aiant eu hier le loisir de les suivre par un très-beau ciel plus longtems qu'à l'ordinaire, & aiant remarqué que tous les deux avoient absolument les mêmes mouvemens & les mêmes aspects, nous avons reconnu que cet effet ne pouvoit avoir lieu que par la formation, dans la lunette, d'une double image des étoiles α & ε. Il seroit trop long d'expliquer ici la combinaison rare des circonstances qui ont concouru à produire ce singulier effet, qui nous auroit encore abusé quelque tems si nous n'eussions eu qu'une seule étoile à observer. Il nous suffit de dire le fait, de reconnoître notre illusion & d'avoir prouvé, d'après ce qui vient de nous arriver, jusqu'à quel point il faut, en physique, se méfier même de ce que l'on voit; c'est ici le seul cas sans doute où il soit permis de se donner pour exemple sans être taxé de vanité. J'ai l'honneur d'être, &c.

Le comte de Cassini.

Après cela on me pardonnera, j'espère, ma lenteur & ma circonspection; & lorsque toutes les nouveautés astronomiques dont la

1. Février 1787. 181

découverte est due à M^r. Herschel, seront pleinement démontrées, les gens prudens approuveront que je n'en aie pas parlé avant le tems, d'une maniere plus affirmative que la nature de la chose ne le comportoit. On commencera même peut-être, après la lecture de ces deux lettres, à douter avec moi si ces étoiles qu'on a dit de tems à autre avoir paru & disparu (a), & d'autres phénomènes dont les astronomes du tems ont parlé à l'envi, les uns pour avoir cru voir, les autres sur parole, ne sont pas, ainsi que tout récemment le prétendu satellite de Venus *, des choses, sinon purement imaginées, au moins des choses mal vues & légèrement crues.

On avoit mis des gens au guet, Qui voïant sur les eaux de loïn certain objet,

* 15 Nov.
1775, p. 718.
— 15 Juil.
1777, p. 428.
— 15 Sep.
1779, p. 93.
— 15 Mai
1786, p. 98.

(a) Telle, par exemple, que celle qui disparut en 1574 dans la Cassiopée, après avoir paru l'espace de deux ans. Rien n'est plus incertain que la nature & l'élevation de ces étoiles que des astronomes contemporains ont cru être beaucoup au dessous de la lune, que les uns ont prises pour des comètes, d'autres pour des corps éphémères, pour une espece de météore qui dans des régions sublimes & paisibles avoient pris quelque consistence. Voyez l'*Almagestum* de Riccioli t. 2. p. 146. — Mr. de la Lande dit que celle de 1572 n'avoit aucune parallaxe; ce n'étoit certainement pas le sentiment de ceux qui la plaçoient plus bas que la lune. — Remarquons en passant que ce sont toujours les nouvelles étoiles qui disparaissent, les anciennes restent... J'avois fait modestement cette observation dans l'*Examen des Epoques*, mais l'éditeur d'Embrun, pour ne pas commettre un crime de leze-astronomie, a cru devoir la retrancher.

Ne purent s'empêcher de dire,
 Que c'étoit un puissant navire.
 Quelques momens après l'objet devint brûlot,
 Et puis nacelle, & puis ballot,
 Enfin bâtons flottant sur l'onde!
La Font. L. 4. fab. 10.

*Le Musicien.*Fable par M^r. C * *.

DU tems de Sixte-Quint, dit un historien,
 Etoit à Rome un Musicien
 Le plus célèbre d'Italie.
 Nul ne fut mieux que lui les loix de l'harmonie,
 S'entend pour accorder les voix,
 Les violons, & les hautbois.
 Il advint qu'un Anglois très-sage
 Va visiter le personnage.
 Ce voïageur honnête étoit moins curieux
 De voir les beaux tableaux que les hommes
 fameux.
 Mais il fut bien surpris entrant dans le mé-
 nage;
 Car il trouva le preux Signor
 La mesure battant sur le dos de sa femme.
 Milord en est confus ; il sort
 Disant: *Eh! que lui sert de connoître la game?*
 Heureux vraiment celui qui fait mettre d'ac-
 cord
 Les passions du cœur, les mouvemens de l'ame,
 Non pas les cors, les violons,
 Ni les flûtes, ni les bassons.

*Le Moucheron & l'Araignée.*

Fable.

Sire Moucheron voïant
 Dame Araignée à l'ouvrage,

1. Février 1787.

182

Lui disoit : Etes-vous sage ,
De vous fatiguer autant
Pour prolonger ce moment ,
Ce rien qu'on nomme la vie ?
Moi, si peu je m'en soucie ,
Que du matin jusqu'au soir ,
Je ne fais sans rien prévoir ,
Que voler , m'asseoir & rire ,
Bien manger & boire ; enfin
Tout ce que mon cœur desire.
Puis sans crainte ni chagrin
Je vois arriver ma fin ;
Je cours même au devant d'elle.
La bestiole en effet
Tout d'abord fit son paquet :
Car sans plus, à la chandelle
Elle alla brûler son aile
Et mourir au même instant.

Je condamne ce volage ;
L'autre en sa maison filant ,
Ou dans un coin reposant
Est à mon avis plus sage.



Le petit Poisson de mer & la Carpe.

Fable.

Dans un vivier, ornement d'un jardin
Il se trouvoit certain Fretin
De mer, aiant couru mainte & mainte aventure,
Et vu tout ce qui vit de grand dans la nature,
Madame la baleine & Monsieur le requin.
Le premier jour que le petit Marin
Vint débarquer & nager dans cette onde,
Voilà les gens de l'entourer.
La Carpe, se croiant la merveille du monde,
S'en approche d'abord pour se faire admirer.
L'Etranger n'en fait cas. La Carpe de lui dire:
Que vous semble de ma grosseur ?
Le Fretillon se prit à rire :
Vous ne savez donc pas, ma sœur,

Qu'il existe un immense empire
 Plein de mille poissons d'une énorme grandeur ;
 Et qu'il est dans ces vastes plaines
 Maint cétacée & des baleines
 Mille fois plus grandes que vous.
 La Carpe se mit en courroux ,
 Des baleines ? dit-elle , & quel empire immense ?
 Pour qui me prenez-vous , impertinent jaseur ?
 Où sont ces animaux aiant plus grosse panse
 Que nous , & surpassant nos brochets en longueur ?

Allez , Monsieur le radoteur ,
 Avec votre autre monde & ces grands person-
 nages ,
 Nous en favons parler , nous les connoissons
 tous.

Qu'il est de Carpes parmi nous !
 Voire de ces prétendus fages ,
 N'admettant rien de merveilleux ,
 Et qui sont tous géant & merveille à leurs
 yeux.



Les Pies qui ont trouvé un fromage.

Fable.

M Argot la Pie avec sa fille
 S'égaïoit dans une forêt.
 Tandis qu'on vole & qu'on fautille ,
 La jeune vit certain objet
 De forme ronde sur l'herbage ,
 Et de crier : Ah ! venez voir.
 Margot lui dit : C'est un fromage ;
 (Un maçant l'avoit laissé cheoir)
 N'en dites rien. — Je suis plus sage ;
 On nous le voleroit bientôt :
 Nous avons là de quoi manger pour la semaine.
 Cependant la prude Margot
 Et sa fille indiscrette étoient seules à peine
 Que l'une & l'autre à tout venant
 Raconte la rare aventure :
 C'en n'étoit pas un seul , on en fait plus de
 cent

Chacun douze livres pesant ;
 On indique l'endroit , là-bas sur la verdure.
 Un corbeau s'y rendit par curiosité
 Et par l'appas aussi , je crois , un peu tenté.
 Il y trouve en effet un assez beau fromage.
 Il en fait un bon déjeuner.

Que je connois dans ma cité
 De ces agaces sans plumage !



* **N**ouvelle Carte chorographique des provinces des Pays-bas au richiens , y compris la Flandre , le Hainaut & le Luxembourg françois ; la Flandre & le Brabant hollandois ; les principautés de Liege & de Stavelo. Rédigée & proposée par souscription par le Sr. de Bouge , géographe & géometre du duché de Gueldre.

La souscription reste ouverte jusqu'au mois de Février de cette année , le prix est d'une couronne en souscrivant , & de trois en recevant la Carte , dont , non-seulement les limites , mais encore tous les objets qui demandent de l'être , seront proprement enluminés , & elle sera livrée au mois d'Avril 1787 — Mrs. les souscripteurs seront pourvus des plus nettes & meilleures épreuves. — Ceux qui voudront se procurer cette Carte après le terme de la souscription , la paieront six couronnes. — Cette Carte divisée en seize feuilles petit in-folio , peut être reliée en atlas portatif. Mrs. les souscripteurs qui voudront l'avoir divisée en 16 ou en une seule feuille , sont priés d'en prévenir où ils auront souscrit , pour que le rédacteur en soit informé avant d'en faire la distribution. — On souscrit à Liege , chez Lemarié ; à Luxembourg , chez l'imprimeur du Journal , chez lesquels on peut voir un modele de cette Carte. (a)

(a) J'ai vu ce modele qui est très-beau , & promet une Carte de la plus belle exécution. — Autre Carte des Pays-bas plus grande & conséquemment plus détaillée , 1 Janv. 1778 , p. 30. — 1 Août , 1778 , p. 511.



* 15 Fév.
1786, p. 272.

Après avoir expliqué la nature & l'origine de la charade *, il est raisonnable que pour éviter tout soupçon de partialité nous fassions la même chose à l'égard du *logogriphe*. Nous ne ferons que répéter ce qu'a dit M^r. de la Condamine, dans une *lettre* adressée en 1758 à l'auteur d'un ouvrage périodique.

« Vous devriez bien, Monsieur, purger votre Journal de ces logogripes, qui ne sont que la liste d'une partie des mots qui se trouvent dans un mot fort long, & qui ne présentent rien qui invite à les deviner. Si la chose en valoit la peine & que je fusse assez désœuvré, je ferois une sortie contre les modernes, qui ont avili ce genre & fait tomber dans le mépris ce qui étoit en honneur chez les anciens. Voyez la gloire dont se couvrit Œdipe en devinant l'énigme du Sphinx; voyez le nom que se fit Esopé par les énigmes qu'il devina, & celle qu'il fit pour le Roi Nectanebo. »

« Une énigme se nomme en latin *Griphus*, ou plutôt en grec *ῥίφος*; c'est le nom d'une énigme sur la chose. On a ensuite imaginé d'en faire une sur le mot, & on l'a nommée *Λογογρίφος*.

Mitto tibi navem prorâ puppique carentem,
 « pour dire *ave*. Cela n'est-il pas bien ingénieux? Celle-là n'est qu'un embryon. Voici le modèle des logogripes latins.

« *Sume caput, curram; ventrem conjunge, volabo;*
 « *Adde pedes, comedes; & sine ventre bibes.*
 (Mus-ca-tum).

« Le Pere Porée, mon régent de rhétorique, en faisoit de fort ingénieux. Ses mots étoient heureusement choisis; c'est une

„ partie de l'art, & il le rendoit piquant par
 „ des contrastes. Les combinaisons étoient indi-
 „ quées exactement, ce qui ne laisse pas d'a-
 „ voir sa difficulté, & chaque combinaison
 „ fournissoit une nouvelle énigme. Je me rap-
 „ pelle que le mot d'un de ses logogripes
 „ étoit *Muscipula*: il y trouvoit *mus*, *musca*,
 „ *mula*, *lupa*; & faisoit d'une sourisier l'ar-
 „ che de Noë. „

“ Mais comme tout va en dégénéral, on
 „ a depuis fait des logogripes qui n'en ont
 „ que le nom; on s'est avisé de désigner les
 „ lettres par leur nombre ordinal 1, 2, 3;
 „ ce qui est fort maussade; & pour comble de
 „ platitute, au lieu d'une énigme sur chaque
 „ partie du mot dépecé, on désigne cette por-
 „ tion, ou vaguement comme un fruit, un
 „ oiseau, un élément, un saint, &c, ou on
 „ l'indique clairement, comme le métal à qui
 „ tout cede, pour dire l'or; une maison
 „ en l'air artistement pendue, pour dire un
 „ nid; le favori de Jupiter, pour dire Gani-
 „ mede; ce qu'abhorre l'Eglise, sang, &c;
 „ enforte qu'il n'y a qu'à rassembler les let-
 „ tres, aiant toutes celles qui composent le
 „ mot, & puis avoir la patience d'un Ca-
 „ pucin, pour épuiser les combinaisons du
 „ nombre total des lettres. Quand il y a sept
 „ lettres, il n'y a que 5040 combinaisons.
 „ Voilà ce qui a fait prendre les logogripes
 „ en aversion à tout le monde; au lieu qu'un
 „ logogripe bien fait est une énigme qui fait
 „ des petits. Vous voyez que je possède la ma-
 „ tière à fond. Aussi en ai-je fait depuis trente
 „ ou quarante ans une étude sérieuse. „

M^r. de la Condamine joignoit l'exemple
 au précepte. Cette poétique de l'énigme &
 de ses différentes especes, étoit accompagnée
 de ce logogripe latin, qu'on peut, ce sem-
 ble, regarder comme un modele.

*Cortice sub gelido reserant mea viscera flammam.
 A capite ad calcem refecare ex ordine membra
 Si libeat, varias assumam ex ordine formas:*

*Spissa viatori jam nunc protenditur umbra ;
Nunc defendo bonos & amo terrere nocentes ;
Mox intrare vet ; sum denu denique & unus ;
Unica si desit mihi cauda , silere jubebo .*

Le mot est *Silex* , qui , par le retranchement successif de chacun de ses élémens , offre *ilex* , *lex* , *ex* , *x* ; & *file* , en retranchant seulement la dernière lettre .



Le *Visage* est le mot de la dernière énigme .

LOGOGRIPHE .

*J' E suis un être monstrueux ,
J' Inventé par le cerveau creux
Des suppôts du dieu de la lyre ,
Que mainte femme en son délire ,
Prend plaisir à réaliser .
Non que jamais dans la nature
On ait vu ma laide figure :*

*Mais sous des traits charmans je fais me déguiser
Onc il ne fut de fait moins apocryphe .*

En faut-il des témoins ? il en est à foison .

Consultez les maris qui tombent sous ma griffe :

Dans les six pieds qui composent mon nom ,

Lecteur , vous trouverez , sans peine ,

Un fanal , dans la nuit , utile au nautonnier ;

Un oiseau très-jaseur ; le nitau nourricier

Qui du froment contient la graine ;

La veille du jour où nous sommes ;

Un poisson de mer excellent ;

Une des plus brillantes pommes ,

Ce dont on environne un champ ;

Bref un instrument de musique

Suis-je au bout de ma rhétorique ?

Non . Car je suis d'un sexe à ne jamais finir .

Mais par de longs discours je crains de me trahir .

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 7 Décembre).
 Les nouvelles reçues ces jours derniers de l'Égypte, sont favorables. Le capitain-bacha, qui continuoit à se trouver lui-même en bon état au Caire, avoit détaché deux des bachas, qui commandent sous ses ordres, avec un corps de 20 mille hommes, à la poursuite des deux chefs de la révolte, les beys Ibrahim & Murat. Ceux-ci s'étant avancés, de leur côté, à la tête d'une armée de 60 mille hommes, la plus grande partie Arabes, il s'étoit livré un combat des plus opiniâtres & des plus sanglans, qui à la fin s'étoit terminé par la défaite totale des rebelles : ils avoient été obligés d'abandonner leurs bagages, en se retirant en grande confusion vers la capitale de la Haute-Égypte : plusieurs chefs des Arabes furent faits prisonniers dans cette action, & d'autres blessés, tandis qu'un plus grand nombre encore d'officiers & soldats de l'armée rebelle restèrent sur le champ-de-bataille. Cependant nos troupes avoient manqué leur coup principal, savoir, de saisir les beys Ibrahim & Murat, qui avoient de nouveau eu le bonheur de se mettre en lieu de sûreté : mais l'on ignoroit

l'endroit où ils s'étoient retirés. — Sahib-Guerai, qui livra, il y a quelques années, la Crimée à la cour de Pétersbourg, au prix d'une pension, qu'elle promit de lui faire, est tombé à présent dans l'état d'avilissement le plus humiliant pour un prince, qui auroit de l'honneur. Jusqu'à présent, il avoit dépensé le salaire annuel de sa cession, dans une province lointaine de la Moscovie, au sein d'un luxe crapuleux & de la mollesse: mais la Russie paroît s'être lassée de l'entretenir & l'a congédié: du moins c'est sous ce jour, qu'on représente sa sortie du lieu de sa retraite; & il seroit difficile d'en donner une autre raison. Il se trouve à présent sur la frontière ottomane, d'où il a écrit une lettre à la Porte, pour la supplier de lui pardonner sa conduite passée, & de lui accorder la permission de venir à Constantinople. L'on ne fait de quoi s'étonner davantage dans une demande de cette espèce, ou de la hardiesse ou de l'insensibilité de celui, qui ose la hazarder près d'un Souverain & d'une nation, qu'il a si grièvement offensés. En attendant, elle est de nature à embarrasser le gouvernement, puisqu'il n'a que trop lieu de suspecter la sincérité d'un retour, qui pourroit bien n'avoir pour but que de l'entraîner dans quelque démarche dangereuse ou imprudente. Au reste les affaires de la Porte, qui paroissent entièrement perdues du côté de la Tartarie, se rétablissent plutôt qu'on n'avoit osé l'espérer. Il est certain, que Scheich-Mansour, à la tête de

1. Février 1787.

191

son parti , a remporté de très-grands avantages sur les Russes en Georgie , & que ses succès ont pu convaincre la cour de Pétersbourg de l'impossibilité presque absolue , qu'il y a , de soutenir sa domination à une si grande distance , de façon qu'il en résulte pour elle quelque utilité : & c'est , dit-on , par une suite de ces mêmes succès , que le prince Heraclius , ne se voyant pas assez soutenu par sa protectrice , a conclu un accommodement avec les Tartares , ses ennemis , par l'entremise du bacha d'Aghiska ; accommodement , en vertu duquel il est redevenu tributaire de la Porte : mais cette nouvelle , quelque vraisemblable qu'elle paroisse , mérite des éclaircissements.

Les raisons les plus éclatans de la vraie religion triomphent souvent à travers les ténèbres de la superstition mahométhane & du schisme des Grecs. Il est arrivé dernièrement un de ces traits de la Providence. Un évêque schismatique , nommé Carlo , de la province de Georgie , homme de mérite à plusieurs égards , mais particulièrement pour sa parfaite connoissance de la doctrine des Pères grecs , se mit à réfléchir pourquoi les Catholiques-romains fixoient d'une manière toute particulière la haine des libertins & des sectaires , pourquoi on les calomnioit & persécutoit de préférence à toute autre communion. Cette idée l'occupa tellement qu'il fit appeler un Capucin , pour le consulter ; le colloque fut long & utile ; le religieux lui fit voir la vérité de la religion , & la cause

des persécutions qu'elle essuioit souvent même de ses propres enfans rebelles & apostats, il montra la parfaite conformité de tout cela avec l'esprit & les oracles les plus formels de l'Évangile; & qu'enfin c'étoit ici une des preuves les plus sensibles de la sainteté du culte catholique (a). Convaincu par cette observation & touché de l'esprit de Dieu Mgr. Carlo est parti secrettement de la Georgie & s'est rendu en cette capitale. Les Arméniens schismatiques l'ayant appris, en témoignèrent beaucoup de mécontentement & firent une exacte recherche pour le découvrir & l'arrêter; mais ce fut en vain, parce qu'ayant sçu que les Schismatiques le cherchoient & offroient même une récompense à quiconque l'auroit découvert, il se transporta à Pera, où il se mit sous la protection du ministre de France, déclarant qu'il vouloit se faire Catholique-romain, &

(a) Tous les jours cette observation acquiert un nouveau degré de lumière pour ceux qui ne sont pas aveugles & qui forment le petit nombre des *voïans*. Qu'on examine l'état de toutes les sectes, leur liberté & assurance dans tous les pays, comparativement à l'Eglise catholique; y a-t-il une brochure, une gazette qui s'éleve contre les Luthériens, les Anabaptistes, les HERNHUTERS, les Zuingliens &c? Bien loin de-là: par-tout l'éloge des sectaires quelconques; mais quel acharnement contre l'Eglise, sa doctrine, ses rites, ses ministres! En un mot, qu'on réfléchisse sur ce qui s'écrit, sur ce qui se fait; & l'on concevra que l'évêque Carlo n'a point été converti par un raisonnement foible ou faux.

1. Février 1787.

193

abjurer les erreurs du Schisme. Par ce moïen, le patriarche grec schismatique n'a pu faire aucune instance & l'évêque grec Carlo s'est converti, & a publiquement fait abjuration, au grand plaisir des Catholiques & à la confusion des Schismatiques.

Extrait d'une lettre de Tanger du 14
Novembre 1786.

Si le supplice, que l'Empereur, notre Souverain, fit subir le 24 Septembre en sa présence au malheureux Juif Cardozo (ainsi qu'il a été rapporté dans le Journ. du 1. Janv. p. 34), & de quoi inspirer la plus juste horreur d'un gouvernément arbitraire & par conséquent sanguinaire & cruel, les éclaircissemens, qui ont suivi la triste fin de ce malheureux, ont prouvé encore plus évidemment le danger d'une administration de la justice, soumise à la volonté prompte & capricieuse d'un despote. Après que Cardozo eut été massacré dans l'audience publique de Sa M. Marocaine, l'on a découvert, que l'accusation à sa charge étoit fautive, & que les deux lettres, qui faisoient le corps du délit, avoient été forgées par l'un de ses ennemis. Le faussaire a été arrêté par ordre de l'Empereur, qui l'a condamné à subir, avec des circonstances aggravantes, le même genre de mort, dont Cardozo a péri: & cette sentence a déjà été exécutée. Le frere de l'intortuné a été relâché de la prison, où il étoit détenu; & il a été conduit devant le Souverain, qui lui a fait toutes les réparations en son pouvoir, chargeant son secretaire de lui donner en especes une indemnité de 4 mille ducats de Barbarie, & de lui remettre fidelement tous les effets & les créances de la succession, delaissée par son défunt frere. — Il est sans doute très-louable, de la part du Monarque Maure d'avoir reconnu son erreur d'une manière si éclatante: mais, si les faux délateurs méritent une punition exemplaire, quelle est la peine, que se doit imposer un Sou-

verain ou un juge, qui écoute avec facilité de pareilles délations, qui en fait même la base de son administration, & qui ensuite croit avoir tout réparé, en punissant les auteurs de ces impostures ?

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 31 Décembre). Le général Komarzewski, qui jouit de la confiance particulière du Roi, s'est rendu par ordre de Sa Majesté à Pétersbourg, pour inviter l'Impératrice à une entrevue, à l'occasion de son passage sur les frontières de la Pologne. L'on a appris par les dernières lettres de la Russie, que ce général s'est acquitté de sa commission; mais il n'est pas encore connu, si Sa M. Imp. se rendra à l'invitation. Suivant les avis qu'on reçoit de nos provinces méridionales, elles ont toutes éprouvé les effets du dernier tremblement de terre, qui s'est fait sentir le 3 de ce mois dans la Haute-Silésie, & dont le mouvement progressif s'est étendu en s'accroissant par la Galicie, jusques dans les montagnes de la Hongrie, où se trouve sans doute le foyer de ce phénomène; la commotion y aiant été beaucoup plus forte que dans les endroits occidentaux de ce royaume. Voici ce qu'on nous mande de Cracovie à ce sujet. " Le 3
 „ Décembre, à 5 heures 5 minutes du soir
 „ nous entendîmes ici un bruit souterrain
 „ semblable à celui que font plusieurs char-
 „ rosses en roulant sur le pavé; ce bruit fut
 „ suivi aussi-tôt de quelques secousses d'un

1. *Février 1787.*

195

„ tremblement de terre assez fortes pour ren-
„ verser les meubles dans les maisons. A Ca-
„ simirz (a) toutes les maisons furent ébran-
„ lées au même instant, le bâtiment du
„ corps-de-garde sur-tout le fut à un point que
„ les soldats, de crainte d'être enfévelis sous
„ les ruines, l'abandonnerent précipitamment ;
„ les eaux de la Vistule furent agitées d'une
„ manière si extraordinaire, que des person-
„ nes se trouvant dans le même moment
„ sur le pont de cette rivière, & le sen-
„ tant s'ébranler, ont cru qu'il s'érouloit
„ sous leurs pieds ; toutes les cloches ont
„ sonné à plusieurs reprises &c. De sembla-
„ bles effets de cet événement ont été res-
„ sentis le même jour à la même heure à
„ plus de 12 lieues de cette ville, selon les
„ rapports qui nous sont parvenus de plu-
„ sieurs endroits. „

E S P A G N E.

MADRID (*le 20 Décembre*). Le comte d'Expilly est parti la semaine dernière, afin d'aller s'embarquer à Carthagene pour Alger, où il achevera la négociation de paix & le rachat des esclaves, dont il a été chargé de la part de notre cour. Le vicomte de Noë, maire de Bordeaux, qui s'est retiré en Espagne

(a) Un des faubourgs, ou si l'on veut, une des 4 villes qui forment cette ancienne capitale de la Pologne.

gne pour se soustraire à la vengeance de Mrs. les maréchaux de France, l'accompagnera, ainsi que Don Manuel de las Ideras, ci-devant consul de Sa M. Catholique à Bordeaux, & qu'elle a nommé son chargé d'affaires près la régence algérienne. — La levée de troupes qui vient d'être ordonnée & à laquelle on procède déjà avec ardeur, occasionne une grande émigration parmi les sujets de Sa Majesté qui pour se soustraire à l'enrôlement s'évadent pendant la nuit du royaume, & passent en Portugal, aimant mieux s'embarquer pour le Brésil & aller y travailler aux mines. — Depuis quelque tems la santé de Sa M. Cath. se trouve affoiblie; ce Monarque a éprouvé des accès de vertige, qui ont alarmé toute la cour.

S U E D E.

STOCKHOLM. (le 31 Décembre). Le Roi, après avoir tenu le 27 du mois dernier un chapitre de ses Ordres, retourna à Upsal, d'où Sa M. n'est revenue avec le prince-royal que le 9 de ce mois. Pendant un séjour de six semaines, qu'elle a fait avec l'héritier de la couronne en cette célèbre université, elle y a assisté assidûment à tous les exercices publics & à plusieurs leçons particulières. — Le 10 il a été publié de toutes les chaires de cette capitale une ordonnance, par laquelle le Roi, sacrifiant généreusement les intérêts de sa couronne à la nécessité de son peuple, a fait suspendre

dans toutes les brasseries-royales la distillation de l'eau-de-vie de grains, afin d'obvier par ce moïen, autant que possible, à la disette de cette denrée, qui devient de plus en plus générale par tout le royaume. Comme plusieurs navires, qu'on attendoit avec des cargaisons de blés, ont été retenus ou retardés par les glaces, ils sont d'une cherté excessive; & la classe la plus pauvre du peuple souffre beaucoup de misere. — On lit dans plusieurs feuilles allemandes que Sa M. a embrassé la religion catholique, à l'exemple de la Reine Christine. L'origine de ce bruit vient sans doute de ce que dernièrement Sa M. assista à une Messe solemnelle, chantée en musique, & qu'elle accorde aux Catholiques une liberté raisonnable, telle que les réformateurs n'eussent jamais dû la refuser aux enfans de l'ancienne religion du pais.

I T A L I E.

ROME (le 2 Janvier). Le consistoire, annoncé pour le 18 Décembre, a eu lieu au jour fixé. Après y avoir préconisé plusieurs évêques, tant deçà que delà les Monts, le Pape a déclaré, que le cardinal de Rohan s'étoit justifié sur les reproches, qui avoient servi de motif à le suspendre dans l'exercice de ses droits & prérogatives, en qualité de membre du sacré-college, & que la décision de la congrégation particuliere, tenue pour examiner ses moïens de défense, lui avoit

été favorable : en conséquence Sa Sainteté l'a réhabilité à tous égards ; & elle a pris occasion d'annoncer, qu'elle avoit décoré de la pourpre le prélat Romualdo-Braschi-Onesti, son neveu du chef de sa sœur, jusqu'ici majordôme du sacré-palais. Elle ajouta que jamais elle n'eût pensé de l'élever à ce poste, qu'après avoir longtems & mûrement examiné sa conduite, si elle ne s'y étoit finalement décidée d'après les instances du sacré college, & de quelques Puissances étrangères.

On fait que lorsque le Pape entreprit le voïage de Vienne, un certain Eybel crut engager la populace à insulter le Pontife, en vendant pour quelques liards un libelle intitulé, *Was ist der Pabst?* (Qu'est-ce que le Pape ?) (a). Comme le brochuraire manqua son but, que Sa M. I. en témoigna de l'indignation & le fit sortir de Vienne *, le Pape négligea cet écrit comme voué au mépris & à l'oubli. Mais la secte qui prend son nom pour une injure, l'aïant reproduit en latin, en grec, en allemand, en françois &c, pour appuïer par cette misérable diatribe sa haine contre le siege de Rome, le

* 15 Fév.
1783, p. 281.

(a) 1 Décemb. 1782, p. 493. 495. — 15 Fév. 1783, p. 262. — Autres brochures anti-hiérarchiques du docteur Eybel, 1 Décemb. 1780, p. 496. — 1 Mai 1782, p. 60. — Sa Diatribe contre la confession, 15 Juillet 1784, p. 414. — 1 Décemb. 1784, p. 495. — Ce docteur n'a pu tenir contre la gêne matrimoniale, 15 Octob. 1783, p. 304.

Pape vient de le proscrire par une bulle très-bien écrite & solidement raisonnée; c'est la meilleure piece publiée sous ce Pontificat. En voici le début. *Super soliditate Petrae fundatam a Christo Ecclesiam, Petrumque singulari Christi munere præ cæteris electum, qui vicariâ potestate & apostolici chori princeps existeret, totiusque aded gregis pasce-di, fratres confirmandi, totoque orbe ligandi, ac solvendi summam curam, auctoritatemque in successores omni ævo prorogandam susciperet: DOGMA CATHOLICUM EST, quod ore Christi acceptum, perenni Patrum prædicatione traditum, ac defensum, Ecclesia universa omni ætate sanctissimè retinuit, sæpiusque adversus Novatorum errores, summorum Pontificum, Conciliorumque decretis confirmavit. In hoc scilicet apostolicæ cathedræ principatu firmum voluit Christus, constrictumque teneri unitatis vinculum, quo Ecclesia per universum mundum propaganda, ex membris quantumcumque diffitis, mutuâ omnium in uno capite consociatione in unam corporis compagem coalesceret, fieretque aded, ut hujus vis potestatis non tantum ad primæ sedis amplitudinem, sed & maximè ad corporis totius integritatem, incolumitatemque valeret. Minimè proinde mirum, quotquot omnibus retrò sæculis extitère, quibus antiquus humani generis hostis hostile suum in Ecclesiam odium infudit, in hanc primùm sedem irruere consuevissent, qua unitatis firmitas continetur, ut disjecto, si fieri posset, fundamento,*

mento, ac dirempta Ecclesiarum cum capite conjunctione, quâ potissimum nituntur, vident, ac efflorescunt, ipsammet Ecclesiam, fractis viribus miserè afflictam, ac dilaceratam, libertate spoliarent, quâ Christus eam donavit, indignaque servituti addicerent. (a)

Dom

(a) Je joins ici la traduction françoise pour ceux qui ignorent le latin. « C'est un dogme de la foi catholique, enseigné par la bouche de J. C., transmis de sieclé en sieclé & défendu par la doctrine des SS. Peres, soigneusement conservé dans tous les tems par l'Eglise universelle, souvent confirmé contre les erreurs des Novateurs, par les décrets des souverains Pontifes & des Conciles; que Jesus-Christ a fondé son Eglise sur un rocher inébranlable, & que par une faveur spéciale il a choisi Pierre entre tous les autres, pour lui donner la primauté dans le corps apostolique en qualité de vicaire de son divin Maître, lui confiant le soin suprême de paître tout le troupeau des fideles, de confirmer ses freres dans la foi, de lier & de délier dans l'univers entier, & de transmettre son autorité à tous ses successeurs jusqu'à la consommation des siecles. C'est par cette primauté de la chaire apostolique que J. C. a voulu consolider & resserrer le nœud de l'unité au moien de laquelle l'Eglise, qui devoit se propager par toute la terre, ne formât qu'un seul corps, dont les membres, quoique dispersés dans toutes les plages du monde, fussent étroitement unis par leur association sous un seul Chef; afin que le pouvoir suprême renforçât non-seulement la dignité du premier siege, mais sur-tout l'intégrité & la confiance de tout le corps. Il n'est donc point du tout surprenant que dans tous les siecles, tous ceux que l'ancien ennemi du genre humain a animés de sa haine jurée contre l'Eglise,

Dom Vincent Requeno, ex-Jésuite espagnol, vient de publier une manière de peindre, que les Italiens appellent à l'encaustique, science qui étoit connue des anciens Grecs & Romains, & dont les modernes n'avoient que des idées obscures, faute de n'avoir pu comprendre les auteurs qui en avoient traité (a); mais le Sieur Vincent Angeloni, peintre romain, en perspectives & ornemens, aiant fait des expériences, ses exactes observations

glisse, se soient particulièrement appliqués à attaquer ce liege où réside toute la force de l'union, dans le dessein de ruiner, s'il étoit possible, le fondement, & de rompre la liaison des Eglises avec le Chef (liaison dans laquelle consiste principalement leur appui, leur vigueur & leur splendeur), pour affoiblir par ce moyen, l'Eglise entière, pour la ravager & la détruire, pour la dépouiller de la liberté qu'elle tient de J. C., & la ravalier à une indigne servitude. »

(a) Nous avons cependant sur ce genre de peinture un ouvrage fort détaillé: *Memoire sur la peinture à l'encaustique, & sur la peinture à la cire*; par Mr. le comte de CARLUS, de l'Académie des belles-lettres, & Mr. MAJULT, docteur de la faculté de médecine en l'université de Paris, & ancien médecin des armées du Roi. A Paris, chez la Ve. Tilliard, 1 vol. in-8°. — Quant à la peinture à la cire, la manière dont je l'ai vu exécuter, paroît être différente de celle dont il est parlé dans ce *Memoire*. C'étoit une espece de mosaïque, où des grains de cire de toutes les couleurs étoient attachés avec un poinçon fin & dur. Ce travail est fort durable. Mr. le comte Edling, pere de l'archevêque de Gorice, m'en fit voir plusieurs piéces à Ungersbach en Carniole, qui étoient son ouvrage.

ont produit plusieurs ouvrages admirés des savans, & donnent une idée très-claire de cet art, qui nous manquoit autrefois. Ce célèbre artiste, pour perpétuer cette science, fait copier, par le Sieur Joseph Trodan, sous sa direction, les tableaux de la seconde galerie au corridor du Vatican. Il y en a 52, peints de la main du célèbre Raphaël. Le Sieur Angeloni, peint lui-même de superbes pilastres de la hauteur des tableaux, pour en faire des ouvrages accomplis.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Janvier). La disette d'objets politiques, sur-tout avant que les divers intérêts nationaux soient discutés dans les assemblées parlementaires, est cause, que toute l'attention publique est absorbée dans l'examen du traité de commerce, arrêté avec la France. On n'auroit jamais fini, si l'on rapportoit tout ce qui s'écrit pour & contre cette mesure ministérielle, & sur-tout si l'on répétoit les suppositions singulieres, les calculs idéals & les conséquences pernicieuses, qui sont le fruit de l'imagination des antagonistes de tout arrangement avec la France : ils ont porté l'absurdité jusqu'à faire envisager l'augmentation de commerce à ce sujet comme pernicious aux fonds publics, attendu, disent-ils, que les trois quarts de tout le numéraire & de tout le papier du royaume seroit alors employé dans le commerce. Pendant qu'on prétend en Angleterre, que

1. Février. 1787.

203

les avantages de ce commerce seront absolument pour la France, on pense au contraire en France, que les Anglois vont par ce moïen écraser toutes les manufactures françoises & engloutir le commerce de toute l'Europe. — Notre nation depuis longtems respectée par les pirates barbaresques, est aujourd'hui exposée, comme les autres, à leurs brigandages; quelques-uns de nos navires ont été poursuivis, quelques-uns pris. Souffrirons-nous longtems cette humiliation? On oseroit bien assurer que non, si la jalousie & l'esprit de lucre n'enchaînoit la vengeance de nos marins. (a)

On

(a) C'est ainsi que ce *mammon* du siècle, cette idole du Plutus commercial, en humiliant & dégradant le caractère national, comme nous l'avons observé tant de fois *, devient encore un objet de contestation & de rixe, de pénibles & toujours malheureuses spéculations, de prétentions contradictoires & réciproquement destructives, qui non-seulement nourrit une jalousie meurtrière entre les nations, mais qui dans le sein même de l'Etat forme un conflit d'intérêt que la plus habile politique ne sauroit débrouiller, un chaos, un labyrinthe, où le génie le plus exercé se perd, où échoue le zèle le plus ardent pour la chose publique, où le Monarque & ses ministres ne font que tâter & tenter, jusqu'à ce que des milliers d'épreuves leur arrachent l'aveu de leur impuissance..... Juste punition d'un choix imprudent & inique qui préfère le mobile & dangereux lucre de la brocanterie, à l'innocence, à la réalité & à la sûreté des richesses pastorales & agronomiques. 15 Sept. 1782, p. 98. — 1 Janv. 1784, p. 10. — 15 Mars 1785, p. 399 & suiv. — 1. Mars 1786, p. 324. — 15 Sept. 1786, p. 100.

* 1 Juin
1779, p. 162.
— 15 Nov.
1786, p. 456
& autres
ibid.

On mande de Chester que le 2 Janvier, le théâtre s'est enfoncé sous le poids d'une incroyable multitude de spectateurs, au moment où l'on alloit lever la toile. On comprend facilement les suites affreuses de cet accident ; on assure cependant que personne n'a expiré sur la place, mais les blessés & fracassés sont sans nombre.

Extrait d'une lettre de Kingston, dans la Jamaïque, du 21 Octobre. « L'escadre de Sa M. est dans ces parages, leva l'ancre lundi dernier, pour se rendre au Port-roïal, après avoir résidé près de cette ville, durant la saison des ouragans. Le sloop de guerre le Swan, doit, dit-on, mettre à la voile sous peu de jours, pour se rendre à la côte de Mosquito, afin d'en ramener les troupes de Sa M. qui y sont encore ». — « Hier au matin, un peu avant 4 heures, il s'éleva sur cette ville une violente tempête mêlée de vent & de pluie. Le vent souffloit de l'Est & du Sud-Est. Il fut bientôt de la plus grande force, & continua de la même manière jusqu'à minuit ; il s'abattit alors un peu. Tous les navires qui étoient dans le port ont beaucoup souffert. Le Paquebot de Sa M., le Prince-William-Henri, cap. Couse, a perdu tous ses mâts, en retournant au Port-roïal. Cette tempête, à ce que nous apprenons ici, a causé les plus grands ravages dans les paroisses Soule-Vent. Les maisons y ont été renversées, & plusieurs plantations détruites. La ville de Savanna-la-Mar en particulier, a souffert autant que par l'ouragan de 1780. » (a)

On lit dans une feuille américaine (*The Essex Journal*) une lettre de Boston qui contient

(a) Ces sortes de désastres sont très-fréquens dans cette isle, 1 Fév. 1781, p. 209. — 1 Déc. 1781, p. 541. — 1 Décemb. 1785, p. 824. — 1 Janv. 1786, p. 58.

contient le paragraphe suivant. " Il a été lu aux dernières assemblées de notre académie des sciences & arts, quelques dissertations, où l'on expose une nouvelle théorie sur le mouvement du soleil, & la cause de la chaleur que cet astre nous fait éprouver. Le docteur Williams a observé que la terre reçoit constamment une grande quantité de chaleur autour des parties équatoriales, & que dans les régions polaires cette chaleur s'échappe constamment & régulièrement des entrailles de la terre. De cette observation simple, le docteur a tiré des inductions qui le conduisent, dit-on, à expliquer les phénomènes des aurores boréales, du magnétisme, & des diverses apparences des comètes. „

Les lettres de Quebec nous apprennent que deux Anglois de la province d'Yorck, qui, à la fin de la guerre, acheterent une vaste étendue de terrain, dans l'intérieur du Canada, ont augmenté prodigieusement leur fortune, en cultivant une espèce de grain, qui s'appelle, en Canada, de l'avoine sauvage, parce que la tige ressemble à celle de l'avoine, dont le grain est une sorte de riz. Il lui est même supérieur, ainsi qu'à toutes les autres espèces de grains connus par plusieurs propriétés remarquables. Il n'a besoin, ni d'être moissonné, ni d'être battu, moulu, ou subir les manipulations de la boulangerie: la graine se recueille aisément avec la main, se met dans un sac à mesure que l'on avance dans le champ, & elle est bonne à manger aussi-tôt qu'elle est épluchée, en la faisant bouillir comme du riz; elle n'adhère point à la coiffe, comme le riz, l'orge ou l'avoine, & ne donne point de son, comme tous les autres grains. Cette plante fournit, en même tems, une nourriture excellente pour les hommes & pour les animaux.

La tige, qui croit de la hauteur de quatre ou cinq pieds, & quelquefois de sept, est un aussi bon fourrage vert, que le blé de Turquie, & les bestiaux l'aiment autant, soit vert, soit sec. Ce grain est très-agréable à manger : plusieurs personnes, qui s'en sont nourries, l'ont trouvé meilleur, & plus sain que le riz. Il est, à la vérité, très-mince, mais il est très-long, & uni, comme le riz mondé.

A L L E M A G N E.

V I E N N E (le 6 Janvier). Le jour du nouvel-an a été célébré à la cour avec la plus grande pompe. Tous les départemens, ainsi que les gardes nobles, allemande, hongroise & galicienne, firent leur entrée au palais impérial dans le plus grand appareil, & se rendirent ensuite auprès de l'Empereur & de l'Archiduc François, pour les féliciter. Tous les chefs des gardes-du-corps étoient à la tête du cortège; il n'y eut que le prince Czartoryski, commandant de la garde galicienne, qui se trouva absent. Suivoient ensuite, dans de superbes équipages, le nonce du Pape, le cardinal-archevêque de cette résidence, les ministres de la cour & les étrangers, les chefs des états militaire & civil, & la haute noblesse. Après la Grand'Messe, l'Empereur & l'Archiduc François dînèrent en public sous un superbe baldaquin. — Sa M. vient de faire des changemens considérables dans les premiers tribunaux du royaume de Hongrie. Le comte de Csaky qui depuis quelque tems sollicitoit, dit-on, la permission de se démettre des charges éminentes

mentes de juge suprême de la cour & de président de la table septemvirale, vient d'obtenir cette démission & a reçu en même tems le cordon de l'Ordre de St.-Etienne. Quelques personnes prétendent que ce seigneur, attaché à l'ancienne méthode d'administrer la justice, ne pouvoit se faire aux nouveaux réglemens introduits dans tous les Etats héréditaires; le comte Nitzky doit le remplacer. Le comte Charles Zichy, ci-devant conseiller à la chancellerie de Hongrie a été nommé président du conseil roial à Bude; le vice-président de ce même conseil, le comte de Jankowics a été élevé à la dignité de grand-fommelier, occupée ci-devant par le comte Nitzky. Ces promotions en ont occasionné d'autres de moindre importance. On parle toujours de la réunion de toutes les chancelleries d'Autriche, de Bohême, de Galicie, de Hongrie &c, sous un même chef. Mais cette opération paroît plus difficile qu'on ne l'avoit d'abord imaginé, & il faudra encore du tems pour qu'elle soit réalisée. — Plusieurs ordonnances émanées successivement, & sur-tout celle du 5 Octobre 1782, portent défense aux supérieurs & communautés ecclésiastiques comme n'étant qu'usufruitiers temporels des biens de l'Eglise, d'aliéner aucun bien meuble, ou immeuble, sans la permission du Souverain.

La négociation de l'archevêque de Saltzbourg a pris tout-à-coup une tournure plus favorable, que la première réponse de Sa M. que nous avons rapportée d'après plusieurs

* Dern. feuilles périodiques *, ne l'avoit fait pré-
Journal p. sager. L'audience qu'il a eue la veille de
127.

son départ, a changé la face des affaires, puisqu'on assure qu'il a été expédié des ordres aux différens envoiés de Sa M., d'appuier les prétentions des métropolitains. " Cepen-
,, dant, ajoute une gazette allemande (celle
,, de Neuwied n. 4. 1787 p. 38), ce suc-
,, cès est en quelque sorte étranger au pré-
,, lat, puisqu'une partie de son diocèse est
,, dans l'Etat d'un Souverain très-uni avec le
,, siege de Rome. Les métropolitains, ajoute
,, la même feuille, ont voulu faire adopter leur
,, plan par leurs suffragans; mais il est aisé de
,, voir que les évêques aimeront mieux dépen-
,, dre du Pape que de leurs métropolitains. La
,, raison en est claire. Les archevêques les tien-
,, dront sous une juridiction sévère & se les
,, assujettiront d'une manière plus complete
,, que le Pape, par lequel ils ont toujours
,, été bien traités „. — Il paroît plus
vrai, comme d'autres feuilles l'assurent, que
les métropolitains ont résolu de se remettre
en possession de leurs droits précisément dans
leurs diocèses, & de laisser aux évêques la
liberté de rester avec le Pape dans les mêmes
rapports où ils ont été jusqu'ici.

L'université avoit fait choix de l'*Histoire
de l'Eglise*, par Jean Mathias Schröck, pour
servir de guide dans les leçons publiques sur
cette partie de la théologie. Mais comme cet
auteur est Protestant, & que les préjugés de
sa communion dérogent à l'impartialité qui
est la première qualité d'un historien,
sur-tout d'un historien de l'Eglise, & que

d'ailleurs il ne nous manque pas d'excellens historiens catholiques; le cardinal archevêque a réclamé contre le déshonneur qu'on faisoit à la vraie Eglise par la préférence donnée aux sectaires dans une matière aussi grave que l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique; & l'on ne doute pas que la religion du Monarque n'approuve les plaintes du prélat. On assure même que Sa M. à paru très-surprise d'un tel choix & qu'elle a répondu, que *vue la liberté établie par l'édit de tolérance, il n'étoit pas plus juste d'obliger les Catholiques d'étudier l'Histoire de l'Eglise dans des ouvrages protestans, que de contraindre les Protestans à prendre pour auteurs classiques en fait d'Histoire ecclésiastique, Baronius, Tillemont ou l'abbé Be-rault* (a). — Quoique l'état religieux ait depuis quelques années beaucoup perdu de sa considération, il y a encore de tems en tems des personnes distinguées qui l'embrassent.

Nous

(a) Effectivement, que diroient les Protestans, sur-tout dans les pays où leur religion est la dominante, à Leipfick, par exemple, Copenhague ou Stockholm, si on les obligeoit à prendre pour les leçons publiques, en matière de religion, des auteurs catholiques à l'exclusion de ceux de leur secte ?.... Il y a cependant ici une différence entièrement favorable aux Catholiques, partisans de l'ancienne religion, depuis 18 siècles en possession de leur croïance & de leur culte, dont l'histoire, comme on sait, a été étrangement dénaturée par les sectaires modernes. — 15 Juin 1781, p. 256. — 1 Mars 1785, p. 335.

Nous apprenons d'Olmütz que Mrs. Jos. Wimmer & Jos. Gabriel, prêtres séculiers, l'un & l'autre docteur en théologie, ont pris ce parti : l'un s'est fait Augustin, l'autre Capucin. — Les vieux citoyens de cette ville ont paru étonnés d'une chose assez indifférente en elle-même, mais remarquable cependant en ce qu'elle suppose une grande révolution dans la manière de penser (a); c'est que dans les almanachs, qui ci-devant marquoient les solemnités religieuses & les cérémonies

(a) Cette révolution n'a rien d'étonnant pour le voyageur qui a considéré avec un peu d'attention le génie du peuple de ces contrées & la trempe d'esprit religieux qui le distinguoit. Je transcris de mon itinéraire ce passage tel que je l'ai écrit sur les lieux en 1765. « Les » pratiques de religion sont ici toutes bril- » lantes & sonores; on les diversifie à l'infini. » Génuflexions, prosternations, frappemens de » poitrine, baïsemens d'images, de chapelet &c; » tout cela se succède sans relâche chez les » petits & les grands. Mais les grandes idées » de la religion, ce sentiment profond qu'elle » produit dans l'ame, l'adoration en esprit & en » vérité, ne sont pas à beaucoup près si com- » muns. Une nouvelle hérésie, ou quelqu'autre » concours de circonstances feroit des rava- » ges vastes & prompts ». La même observa- » tion explique le grand nombre d'apostasies qui » ont eu lieu dans ce pais & dans les provinces » voisines, où l'on a vu des villages & des com- » munautés en corps venir juridiquement renier » la foi de leurs peres; ainsi que nous l'avons » dit dans le tems *. Et si Sa M. I. n'avoit ar- » rêté les progrès de la défection par des édits » séveres, il est difficile de déterminer le point » où elle se feroit arrêtée.

* 15 Sept. 1777, p. 138.

— 1 Juin 1782, p. 196.

rémonies de piété, on a substitué à cet article les piéces jouées au théâtre durant l'année 1786. — Le dernier tremblement de terre a fendu plusieurs rochers du mont Crapach, les crevasses ont jusqu'à un pied de large. A Neumarkt trois secousses consécutives ont renversé presque tous les fourneaux; 2 maisons de pierre ont reçu des ouvertures considérables; la plupart des habitations de bois, qui n'étoient pas des mieux affermies sur leurs fondemens, ont été déplacées.

BERLIN (le 14 Janvier). Dans les premiers mois de son regne Sa M. a paru prévenue contre la peine de mort, les Beccarialistes avoient tâché de lui persuader qu'elle n'étoit pas nécessaire. Aujourd'hui Sa M. s'est hautement déclarée pour cette dure mais inévitable nécessité (a). Un soldat coupa dernièrement le cou à une fille de joie, le Roi qui veut que la vie de ses sujets soit en sûreté contre les méchans, signa l'arrêt de mort de ce scélérat; & l'exécution s'est faite le 16 du mois dernier.

Le

(a) Est-il possible que dans ce siècle soi-disant *de lumiere*, les plus anciennes vérités, deviennent des matieres de doute & d'épreuve; que la science du gouvernement soit devenue une espèce de noviciat où l'on va en tâtant & en délibérant sur des choses dont nos bons aïeux connoissoient profondément la certitude? Heureux encore les Princes qui dans cette fatale mobilité, imprimée aux notions les plus importantes, ne prennent pas enfin le parti le plus funeste! Dern. Journ. p. 157, & autres toujours en rétrogradant.

Le consistoire supérieur de Berlin a dernièrement, en vertu d'un ordre suprême, fait savoir aux inspecteurs de la Marche électorale, qu'ils eussent à veiller à ce que les prédicans ou ministres de leurs districts, instruisissent la jeunesse des supplices que les loix décernent contre les incendiaires, les homicides, les brigands de toute espece, les déserteurs & ceux qui leur donnent asyle, afin que dans la suite ils n'en puissent pas prétexter cause d'ignorance. Et pour leur donner d'autant plus d'horreur de ces crimes, on exhorte Mrs. les prédicans dans leurs visites des écoles, & dans les instructions qu'ils donnent aux cathécumenes, de leur faire voir qu'outre les supplices qu'inflige la loi des hommes, la justice divine leur en réserve d'autres après la mort. On les engage encore, par rapport au crime de l'infanticide, d'en parler avec une telle circonspection, qu'on ne donne pas occasion à la curiosité des enfans de connoître des choses, sur lesquelles il est prudent de les laisser dans une heureuse ignorance. (a)

Le 21 du mois dernier on a célébré solennellement & avec grande pompe dans l'église catholique de Potzdam une Grand-Messe des morts à la mémoire de feu l'abbé Bastiani, prélat de Breslaw, mort depuis peu dans cette dernière ville. L'abbé Panfoja,

(a) Sagesse de cette précaution, 1 Fév. 1779.
p. 176.

chapelain de l'ambassadeur du Roi de Sardaigne, s'y rendit exprès de Berlin pour officier durant cette cérémonie solemnelle, conjointement avec les deux ecclésiastiques qui desservent cette église, dont l'intérieur étoit entièrement illuminé & paré de tous les ornemens convenables à cet acte funébre. On avoit érigé au milieu de l'église un magnifique catafalque en l'honneur du défunt, & dont l'ordonnance & les décorations ont fait le plus grand honneur à l'inventeur : aux deux côtés de ce catafalque on lisoit des inscriptions en latin, exprimées dans le vrai style lapidaire romain, qui sont attribuées au Roi lui-même. La belle musique qui fut chantée pendant l'Office, laquelle est de la composition de M^r. Barbieri, maître de chapelle d'Italie, fut exécutée avec la plus grande précision par les chanteurs & les virtuoses du Roi, ainsi que par quelques amateurs. Mais ce qui donna le plus grand relief à la solemnité, fut la présence de notre bien-aimé Monarque à cette cérémonie funébre, qui daigna honorer ainsi publiquement la mémoire du défunt si universellement regretté.

On s'accorde généralement à applaudir aux changemens faits dans l'administration économique, tel que l'abolition de la ferme du tabac & du café, mais bien plus encore à la réparation de divers torts qui occupent la justice du Monarque. La cassation de la sentence obtenue subrepticement par le meunier Arnold continue d'occuper toutes les conversations. Ce qu'il y a de singulier, c'est que

les mêmes courtisans, poètes, orateurs, brochuristes, périodistes, qui avoient trouvé la sentence du feu Roi, admirable, pleine d'*humanité* sur tout, en exaltent aujourd'hui la cassation avec le même enthousiasme. (a)

DUSSELDORFF (le 15 Janvier). La nonciature de Munich est en pleine jouissance de ses prérogatives, exerçant sa juridiction dans toutes les provinces palatines & de Bavière. Comme en conséquence d'un ordre électoral les duchés de Berg & de Juliers y sont également soumis, Mgr. Zoglio a nommé depuis peu, pour les deux Etats, un commissaire subdélégué, dans la personne de M^r. le baron de Robertz, prévôt de Kerpen. On avoit cru que ces deux provinces continueroient à ressortir à la nonciature de Cologne; & quelques personnes croient encore qu'il y aura du changement à cet égard. — Le différent élevé entre le Nonce de

(a) Il me paroît que cela n'est pas *singulier* du tout. Quel est le Roi vivant qui ait jamais eu tort vis-à-vis de ces gens-là? Les maîtres des nations, lors même qu'ils les pressurent & les gouvernent avec la verge de fer, ne sont-ils pas sûrs d'être appelés *bienfaisans*, & d'entendre par-tout l'éloge de leur clémence? *Reges gentium dominantur eorum: & qui potestatem habent super eos, BENEFICI vocantur.* Luc. 22. — *Avis aux princes*, 1 Nov. 1781, p. 343. — Art. NERON dans le *Dict. hist.* p. 37. col. 1. *Mais il faut lire* telle a toujours été, telle est &c au lieu de tel; & 4 lignes plus bas leurs éloges au lieu de leur éloge.

Cologne & les trois Electeurs continue à faire beaucoup de bruit. Les ordonnances des trois Electeurs ont paru dans toutes les feuilles publiques; elles ont eu l'approbation des uns & ont essuié la critique des autres. Le gazetier de Leyde, qu'on ne soupçonnera point de prédilection pour le siege de Rome, s'exprime de cette sorte. " L'opposition, que
 „ les trois Electeurs ecclésiastiques viennent
 „ de déclarer contre la lettre-circulaire du
 „ Nonce apostolique, n'entraînera point des
 „ suites fort graves: cependant ce démêlé
 „ ne laisse pas de faire une certaine sensa-
 „ tion en Allemagne. L'on remarque, qu'au-
 „ cun des trois Archevêques-Electeurs ne cite
 „ dans son ordonnance prohibitive les preu-
 „ ves détaillées du droit, soit divin, soit hu-
 „ main, qu'ils prétendent avoir, pour donner
 „ dorénavant de leur propre autorité les dis-
 „ penfes, tandis qu'ils ne les accordoient
 „ ci-devant qu'en vertu des pouvoirs, qu'ils
 „ recevoient spécialement à cet effet de la cour
 „ de Rome, & qui leur étoient même renou-
 „ vellés ou confirmés de cinq en cinq ans.
 „ Au contraire, s'il s'agissoit seulement de la
 „ possession pour démontrer le bon droit du
 „ St. Siege, il paroît, qu'on ne pourroit pas
 „ nier, que la balance ne panche de son
 „ côté; & c'est sur quoi Mgr. le Nonce Pacca
 „ n'a pas manqué d'insister dans sa lettre-
 „ circulaire (*ici le gazetier parle du Gon-
 „ cile de Trente comme d'un ouvrage de té-
 „ nebres & d'aveuglement; puis il continue*).
 „ Il seroit à souhaiter en cette occasion, com-
 „ me

Nouv.
 extraord.
 1787. N^o. 4.
 12 Janv.

„ me en plusieurs autres, que l'on fixât en-
 „ fin par le moien d'un Concile général (a)
 „ les bornes des divers pouvoirs de la hié-
 „ rarchie, puisque certainement les évêques
 „ n'ont pas moins usurpé sur le clergé du
 „ second ordre, que le Pape ne l'a fait à
 „ l'égard des évêques. „ (b)

(a) Est-il possible que ce seul, cet unique moien de conserver ce qu'il y a encore de principes de théologie dans le monde, reste si longtems dans l'état de projet? Que le souverain Pontife, les Evêques, les Rois, n'entendent pas l'indispensable nécessité, ou qu'ils le sentant ils ne s'empressent à concourir à ce grand & important ouvrage? 1 Nov. 1786, p. 365.

(b) Il n'est pas ici question de réfuter les expressions du Protestant de Leyde, & de dire qu'il n'y a point de reproche d'usurpation à faire ni au Pape, ni aux évêques. Les diverses modifications que le tems & les circonstances ont amenées dans les différentes branches de la puissance hiérarchique, se sont faites d'une manière légale, & ne sont qu'un développement du plan général, dessiné par le Fondateur du Christianisme pour la durée & la conservation de l'Eglise. — Dans les premiers tems, les prêtres & les curés, outre qu'ils étoient tous pleins de charité, de lumière, de zèle & de la première ferveur du Christianisme, étoient en petit nombre; la part qu'ils avoient aux affaires de l'Eglise, n'en rendoit pas le gouvernement trop compliqué & trop difficile: mais lorsqu'ils furent extraordinairement multipliés, les divisions du pouvoir eussent jetté du trouble & de l'embaras dans l'administration. — Si l'autorité du Pape sur les évêques a paru quelquefois avec plus d'éclat dans des tems postérieurs, c'est par des considérations également sages. Casaubon en est convenu.

1. Février 1787.

217

COLOGNE (le 14 Janvier). Si l'esprit d'innovation qui remue la Germanie, agite moins de têtes ici qu'ailleurs, il y en est cependant quelques-unes qui en reçoivent des commotions. Il y a quelques jours qu'un de nos professeurs avoit conçu le dessein de faire imprimer des theses, où l'on trouvoit toutes les petiteffes, qu'on débite aujourd'hui, comme autant de précieuses découvertes, contre le siege de Rome. Par malheur l'université qui conserve encore son esprit antique & son immobile orthodoxie, en a eu connoissance; & défense fut faite au professeur de faire parader ses positions anarchiques, qui effectivement ne parurent pas dans l'arene théologique.

Ceux qui doutent encore des progrès incroyables que fait l'athéisme dans notre pauvre Allemagne, s'en convaincront tristement par l'annonce publique d'un ouvrage de Samuel Heinicke, directeur de l'*Institut pour les muets* à Leipfick. Ce *Heinike* insulte amèrement aux Déesistes (ou plutôt aux Théistes, car ces deux

convenu. Voyez le *Cat. phil.* p. 611. — Un mot du célèbre Morin jette plus de lumière sur cet objet que toutes les compilations des écrivains modernes. *Insolentissima igitur est infania, non modò disputare contra id quod videmus universam Ecclesiam credere, sed etiam contra id quod videmus eam facere. Fides enim Ecclesie non modò regula est fidei nostræ, sed etiam actiones ipsius actionum nostrarum; consuetudo ipsius, consuetudinis quam observare debemus.*
J. Morinus. Præf. comm. hist. de adm. Sac.

noms ne sont pas synonymes dans l'usage), qu'il appelle de *bonnes gens* pour avoir voulu entreprendre de démontrer l'existence de Dieu par la nature & la raison, il promet de les confondre & de prouver que sans une révélation immédiate on ne fait rien de Dieu, & que c'est une superstition d'y croire (a). Le titre de son ouvrage est *sur la phantastique divinité* (über Scheingötterey). Tout cela est solennellement annoncé & signé par l'auteur dans le *Altonaischer gelehrter Mercurius*, 1786. N°. 47. P. 370. Et l'auteur est directeur de l'*Institut pour les muets* ! Hélas, quelle institution !... Les pauvres enfans ! Sourds & muets, que ne sont-ils encore aveugles pour fermer tous les sens à de telles leçons !

MALMEDI (le 15 Janvier). Messieurs les capitulaires des abbayes impériales de Stavelot & de Malmedi, assemblés le 4, dans la première de ces deux maisons, ont élu pour leur Abbé-Prince Dom Célestin Thys, prieur de l'abbaye de Malmedi, aux applaudissemens universels des habitans de l'un & l'autre de ces deux endroits & des sujets du pais. De sorte que ce petit Etat, qu'on avoit dit devoir être disputé entre plusieurs concurrens

(a) Cela s'accorde assez bien avec la décision des gens de Leyde qui prétendent qu'on ne peut prouver l'unité de Dieu, & qui courent les mémoires où ce blasphème est défendu *. Car si Dieu n'est pas un, il n'est pas : les deux extravagances n'en font réellement qu'une seule.

* 108.
1780, p. 172.

d'un rang supérieur, continuera à jouir de son existence légale, & de son avantageuse constitution duement éprouvée par l'expérience & une longue possession, sous un gouvernement paternel &, pour ainsi dire, domestique, où les loix font le pouvoir, où la violence & le despotisme seroient abhorrés comme des monstres voraces & destructeurs.

(a)

MUNICH (le 14 Janvier). Quoiqu'on dise aujourd'hui que l'archevêque de Salzbourg a mieux réussi à la fin qu'au commencement de sa négociation, on ne peut encore rien affirmer sur cet objet dont on parle jusqu'ici d'une manière fort différente. — D'un autre côté il paroît un *Bref* du Pape à l'évêque de Freydingen, en date du 18 Octobre 1786, imprimé en latin & en allemand, qui prouve la légalité de l'existence des Nonciatures par les Concordats, les diverses loix de l'Empire, l'usage, la possession, la fonction

(a) A cette occasion je me rappelle l'observation du Calviniste Addison sur le gouvernement ecclésiastique, sur celui du Pape (considéré comme Souverain temporel) en particulier. On ne peut citer de témoignage moins équivoque. « Leur Prince, dit-il, est ordinairement un homme de grand savoir & de grande vertu, parvenu à la maturité de l'âge & de l'expérience, qui a rarement ou vanité ou plaisir à satisfaire aux dépenses de son peuple, & n'est embarrassé ni de femme, ni d'enfans, ni de maîtresse ». *Suppl. au voyage de Misson*. P. 126. — Autres passages, 1 Avril 1783, p. 505.

tion des Empereurs, de la diète, des métropolitains, évêques &c.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 16 Janvier). Les esprits sont toujours bien loin ici de se rapprocher: les conférences des ministres étrangers avec nos aristocrates, continuent, ainsi que les intrigues des factions diverses, qui cherchent toutes à triompher, plutôt qu'à faire un accommodement raisonnable. A Nimegue, on se plaint des propositions inacceptables, présentées par les adversaires du Statthoudérat; ici, l'on impute au Statthouder, & à son conseil, une prétendue inflexibilité. Ceux qui s'étoient flattés que la cour de Berlin interviendrait efficacement dans nos discussions, commencent à croire que d'autres intérêts, en ce moment, s'y opposent.

BRUXELLES (le 17 Janvier). Il paroît un édit de l'Empereur pour la pleine liberté du commerce de grains. — Une ordonnance du conseil des finances règle les droits à l'entrée, des verres, glaces de miroirs & autres ouvrages de verreries étrangères, joint le tarif du prix des glaces. Une ordonnance du même conseil, porte une nouvelle & rigoureuse défense de l'exportation du lin, des étoupes, du chanvre & du fil crû non tors. Une 3^e. ordonnance détermine les droits & les routes par lesquelles les marchandises pourront passer en transit dans les provinces belgiques soumises à l'Empereur. — Le nou-

1. Février 1787.

221

veau Code civil paroît actuellement chez Pauwels, imprimeur de cette ville. *

LOUVAIN (le 18 Janvier). On apprend de Luxembourg que M^r. Mayence, directeur du séminaire filial, est arrivé en cette ville, & qu'il y va ouvrir le cours des études théologiques, qui seront enseignées par quatre professeurs dont voici les noms. M^r. Quenon donnera des leçons de la théologie morale & pastorale. M^r. Havelange enseignera les deux parties de la dogmatique. M^r. Welter expliquera le nouveau & l'ancien Testament, & donnera des principes des langues grecque & hébraïque. Enfin M^r. du Vigneaud fera professeur du droit canonique & de l'histoire ecclésiastique.

Malgré que la tranquillité soit ici rétablie, on voit encore çà & là circuler de petites brochures que l'esprit d'intérêt, l'esprit d'ambition ou d'adulation produit avec une légèreté dont l'ignorance & la mauvaise foi ne sont jamais en peine. Si dans tous les tems c'est une lâcheté méprisable de débiter des mensonges, c'en est une sur-tout quand la vérité est captive. — Outre ces écrits on distingue une lettre remplie d'impostures & de principes très-faux, que l'auteur étoit parvenu à faire insérer dans une feuille publique; mais le périodiste pour réparer la surprise qui lui avoit été faite, n'a pas tardé

* On le trouve à Liège, chez Lemarié. Prix un escalin & demi.

de lui opposer une lettre écrite par une personne en place, pour démentir la première. On trouve dans cette dernière lettre ce passage remarquable. " L'auteur demande ce
 „ que c'est que le clergé dans un Etat? Ce
 „ sont, dit-il, les premiers ministres de la
 „ société politique pour les affaires de la mo-
 „ rale & de la religion. Dans la Grèce
 „ païenne, quand un homme osoit dire que
 „ la morale & la religion étoient des insti-
 „ tutions politiques de l'Etat, on croioit
 „ qu'il étoit de la bonne politique de se dé-
 „ faire d'un tel sujet... Et pour revenir tout-
 „ à-coup à notre tems & même à notre
 „ pais, lorsqu'un certain auteur a osé avan-
 „ cer il y a quelques années, que la reli-
 „ gion devoit être dans les mains du Sou-
 „ verain comme l'argille entre celles du po-
 „ tier, notre Souverain, Joseph II, s'est
 „ empressé à faire supprimer son ouvrage par
 „ son conseil de Brabant, témoin l'ordon-
 „ nance portée à ce sujet le 15 Mars 1781,
 „ qui a été publiée & affichée par-tout, avec
 „ ordre aux conseillers fiscaux de faire saisir
 „ & enlever tous les exemplaires de la dite
 „ brochure (a) „ — „ Il n'est pas plus

(a) 15 Avril 1781, p. 616. — 15 Août 1785, p. 582. — J'apprens que le même va nous donner une rapsodie sur les mariages, où les noces de Néron & de Sporus seront justifiées. Mais qui achètera l'ouvrage? Voilà le tu autem, du moins pour l'imprimeur. Car ceux qui ne regardent pas la religion comme une affaire de

„ exact de nous parler, de sermons féditieux,
 „ de libelles publiés sous le manteau, dans
 „ le dessein d'exciter à la révolte ; & la vé-
 „ rité que vous devez au public, demande
 „ que vous détrompiez vos lecteurs à ce su-
 „ jet. „

F R A N C E.

PARIS (le 17 Janvier). Le Roi a pris, vendredi dernier, dans son conseil, la résolution de communiquer à une assemblée de notables de son royaume, les vues importantes dont Sa Majesté s'occupe pour le soulagement de ses peuples, la réformation de plusieurs abus, & l'ordre de ses finances. En conséquence, les secretaires-d'état ont expédié des ordres de convocation pour cette assemblée, dont Sa Majesté a fixé l'ouverture au 29 Janvier 1787. Elle se tiendra à Versailles. La nation verra avec transport, que son Souverain s'approche d'elle & s'unit de plus en plus avec elle. Rien n'est plus capable de porter jusqu'à l'enthousiasme, les sentimens dont elle est déjà pénétrée ; rien ne peut donner plus de ressort au patriotisme, & contraster d'une maniere plus consolante avec la triste impression du despotisme. Les assemblées de

de poterie, n'en voudront certainement pas ; & ceux qui la regardent comme telle, n'ont pas besoin de ce nouveau moien de déraisonner.

notables ont produit du tems de Charlemagne, les loix fondamentales du royaume. Elles ont été suivies dans des tems postérieurs, d'assemblées d'Etats généraux, & les ont ensuite remplacées. La dernière assemblée des notables s'est tenue en 1626. On ne fait pas encore quels seront les objets qui seront traités dans celle qui doit s'ouvrir le 29 de ce mois : mais on ne peut pas douter qu'elle ne doive s'occuper des projets les plus importants & les plus utiles pour le soulagement des peuples, Sa Majesté l'ayant elle-même annoncé. Jamais nouvelle n'excita un plus grand intérêt, & avec plus de raison. Que ne peut-on engager tous les Rois de convoquer dans leurs Etats de telles assemblées ! Les adulateurs, les empiriques, les projecteurs violens & irréli-gieux seroient bientôt relégués parmi les ennemis de la chose publique. Les membres de cette assemblée sont choisis parmi les plus qualifiés & les plus éclairés du clergé, de la noblesse, de la magistrature & des principales villes. L'assemblée sera composée de 7 archevêques, de 7 évêques, de 36 personnes de l'Ordre de la noblesse, du premier-président & du procureur-général de tous les parlemens du royaume, de 8 conseillers-d'état, de 4 maîtres des requêtes, des députés des Etats de 4 provinces, & des chefs des corps municipaux de 24 villes, en tout 136 personnes. Les commissaires du Roi seront M^r. le maréchal de Ségur, M^r. le comte de Vergennes & M^r. le contrôleur-général de Calonne.

lonne. Déjà la plupart de ces personnes sont connues ; & on en voit la liste suivante.

Du Clergé, les Archevêques de Paris, Rheims, Narbonne, Toulouse, Aix, Arles, & Bordeaux, & les évêques du Puy, de Langres, Rhodes, Blois, Nancy, Alais & Nevers. — D'entre les Ducs & Pairs, les ducs de Harcourt, de Nivernois, de la Rochefoucault, de Croy, de Luxembourg, & de Clermont-Tonnere. — De la Noblesse, les maréchaux de France de Contades, Broglie, Mouchy, Mailly, de Vaux, Beauveau, Stainville & d'Aubeterre ; les comtes d'Egmont, de Périgord, & d'Estaing ; le prince de Robecq ; les ducs de Chabot, du Châtelet, de Laval, Guines, Charost ; les comtes de Montmorin, Thiard, Puisegur, Montboissier, Choiseul-la-Baume ; Rochecouart ; le baron de Flachslanden ; les marquis de Langeron, Brienne, Bouillé, Mirepoix ; le baron de Navailles & le marquis de Croix d'Anchin. — Des Cours Souveraines : du parlement de Paris le premier-président, les présidens d'Ormesson, de Sarron, de Lamoignon & Mr. le procureur-général de Fleury ; de même que les premiers présidens & les procureurs-généraux des parlements de Bretagne, de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux, de Dijon, de Rouën, d'Aix, de Pau, de Metz, de Douay & de Nancy ; & ceux des conseils-supérieurs de Roussillon, d'Alsace & de Bouillon ; de la chambre des comptes & de la cour des aides de Paris. — Des Conseillers-d'Etat, Mrs. de Sauvigny, Fourqueux, Boutin, Lenoir, Bacquencourt, la Galaisiere, Vidaud de la Tour & Lambert. — Des Maîtres de Requêtes, Mrs. Berthier, Esmengard, Néville, Villedeuil. — Les 3 Députés actuels des Etats du Languedoc, de la Bretagne, de Bourgogne & d'Artois. — Des Municipalités, Mrs. le Prévôt des marchands & le premier-échevin de la ville de Paris ; & d'entre les chefs des autres corps municipaux, un seul pour les villes de Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouën, Toulouse, Stras-

bourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Montpellier, Valenciennes, Rheims, Amiens, Caen, Châlons, Orléans, Sens, Bourges, Limoges, Montauban, Clermont en Auvergne, & Bayonne.

Le Roi avoit donné ordre à l'académie des sciences d'examiner de quelle maniere, plus utile & plus conservatrice, on devroit construire, dans la capitale, des maisons de charité, propres à recevoir les pauvres malades & à leur faire donner des secours prompts & salutaires. Les commissaires ont répondu d'une maniere très-contraire au projet de M^r. Poyet qui prétendoit transporter cette masse énorme d'infection & de douleur en un lieu écarté où les malheureux seroient bientôt tombés dans l'oubli en cessant d'être sous les yeux des gens charitables (a). Ils ont dit qu'il étoit plus convenable en tout sens & plus humain de bâtir quatre hospices, capables de contenir 1200 malades chacun; ils indiquent les lieux où l'on devoit les édifier: le premier, à l'hôpital de St.-Louis, en faisant réparer cet édifice; le second, sur l'emplacement des Célestines, auprès de l'arsenal; le 3^e, à l'hôpital Ste.-Anne, aux Porcherons, & le 4^e, au Gros-Caillou.

M^r. Robert de St. Vincent a dénoncé au parlement le *Rituel* que vient de faire imprimer M^r. l'archevêque; celui-ci n'a pas cru

(a) 15 Janv. 1786 p. 161. — Réfut. de ce projet, 15 Avril 1786 p. 631. — Etat de l'Hôtel-Dieu, Sept. 1773 p. 163. — Contraste du luxe & de l'histrionisme avec cet aspect, Fév. 1773, p. 87. — 15 Juin 1777, p. 242.

pouvoir mieux répondre à cette dénonciation qu'en envoyant un exemplaire à M^r. l'avocat-général Séguier. On espère que cette affaire s'arrangera de manière à contenter tout le monde.

L'influence du théâtre sur les mœurs publiques continue à se faire sentir tous les jours par de nouveaux éclats. Deux jeunes militaires se sont pris de dispute au spectacle des comédiens de Beaujolois ; ils sont sortis & ont mis l'épée à la main, rue Vivienne : à la seconde botte, un même coup les a enfermés tous les deux, & un des combattans est mort sur le champ, l'autre a vécu jusqu'au lendemain ; cette scène fatale a été occasionnée par une femme de la classe la plus ordinaire.

— Deux courtisanes vulgives, ayant eu querelle le 20 du mois dernier, à l'un des petits théâtres, se sont donné rendez-vous au bois de Boulogne. Le 21, dès le matin, elles se sont abordées, armées chacune d'un couteau. Elles se sont coupé & égratigné le visage. On les a ramenées pour les panser. On présume que l'une d'elles en fera quitte pour un œil de moins. Avec cela la fureur de l'histrionisme va toujours croissant dans toutes les classes de la société ; les mimes reçoivent les mêmes honneurs qu'au tems où la païenne Rome oubliant toutes ses divinités ne sacrifioit plus qu'à celles qui présidoient à la luxure (a). Un auteur vient d'imprimer,

(a) « Jamais », dit Mr. l'abbé de Fontenai,
 » la

en parlant d'un de ces mimes " que les
 " hommages réitérés qu'il a reçus, démen-
 " toient bien le proverbe qui dit : *que nul*
 " *n'est prophete en son pais.* " (a)

" la passion des spectacles en France n'a été
 " portée à un si haut degré que de nos jours ;
 " jamais ils n'ont été si multipliés ; & jamais
 " l'affluence des spectateurs n'a été si confi-
 " dérable. Ces spectacles ne sont pas seule-
 " ment fréquentés par les citoyens à qui leurs
 " richesses ont toujours donné le droit de
 " tromper leur oisiveté continue par des
 " amusemens variés : on voit même les gens
 " du peuple s'y porter en foule ; on les voit
 " quitter leurs travaux , ces travaux néanmoins
 " si nécessaires à leur subsistance , & se précipiter
 " vers les spectacles , dont le prix est du moins
 " accessible à leurs facultés. Dans les maisons ,
 " dans les sociétés , dans toute espece de com-
 " pagnie , on ne parle que des spectacles , il
 " n'est question que des spectacles : on y en-
 " tend de très-longues , de très-graves dis-
 " sertations sur telle & telle piece ; sur le
 " jeu de tel & de tel acteur , sur la musique ,
 " l'accompagnement , l'ariette. Enfin les spec-
 " tacles sont la grande & presque la seule
 " affaire de tout le monde ; & l'on peut dire
 " que nous sommes exactement au même point
 " où étoient les Romains dans la décadence
 " de leur empire : ils ne demandoient que du
 " pain & des spectacles , *panem & circenses.*"
 " I Mai 1781, p. 14 & autres J. précéd.
 " & suiv.

(a) Mr. Palissot a eu le bon sens de faire
 insérer à cette occasion la remarque suivante
 dans le Journal de Paris. " Comme jusqu'à
 " présent il n'y a pas eu de réclamation con-
 " tre ces faits , il est donc vrai que , par une
 " acception neuve & singuliere , le mot *hom-*
 " *mage* vient de s'appliquer à Mr. Monvel.
 " Voilà donc Mr. Monvel *prophete* , à ce que
 " nous

*Suite du traité de commerce entre la France
& l'Angleterre.*

V. Il sera libre & permis aux sujets de Leurs dites Majestés réciproquement, d'aborder avec leurs vaisseaux, aussi bien qu'avec leurs marchandises & les effets dont ils seront chargés, & dont le commerce & le transport ne sont point défendus par les loix de l'un ou de l'autre royaume, & d'entrer dans les terres, Etats, villes, ports, lieux & rivières de part & d'autre situés en Europe, d'y fréquenter, séjourner & demeurer sans aucune limitation de tems, même d'y louer des maisons, ou de loger chez d'autres, d'acheter où ils jugeront à propos toutes sortes de marchandises permises, soit de la première main, soit du marchand, & en quelque manière que ce puisse être, soit dans les places & marchés publics où sont exposées les marchandises, & dans les foires, soit dans tout autre endroit où ces marchandises se fabriquent ou se vendent: il leur sera aussi permis de ferrer & de garder dans leurs magasins ou entrepôts les marchandises apportées d'ailleurs, & de les exposer ensuite en vente, sans être obligés, en aucune façon, de porter leurs marchandises susdites dans les marchés & dans les foires, si ce n'est de leur bon gré & de leur bonne volonté; & ne pourront les dits sujets, pour raison de la liberté de commerce, ou pour toute autre cause que ce soit, être chargés d'au-

cun

„ nous révèle le *Mercur* de France. Vous en
 „ seriez-vous douté, & ne trouvez-vous pas,
 „ dans le récit de cette pompe triomphale,
 „ les bienfaisances un peu blessées? J'ai peine
 „ à concevoir, je vous l'avoue, par quelle
 „ pente insensible nous avons été conduits à
 „ de pareils excès; les suites pourroient en
 „ devenir dangereuses. ” — 15 Mai 1786
 p. 138.

cun impôt ou droits, à l'exception de ceux qui devront être payés pour leurs navires ou pour leurs marchandises, conformément à ce qui est réglé par le présent traité, ou de ce qui sera payé par les propres sujets des deux parties contractantes; il leur sera aussi permis de sortir de l'un & l'autre royaume quand ils le voudront, & d'aller où ils jugeront à propos par terre ou par mer, par les rivières & eaux douces, & aussi ils pourront amener leurs femmes, enfans, domestiques, aussi bien que leurs marchandises, facultés, biens & effets achetés ou apportés, après avoir payé les droits accoutumés, non-obstant toute loi, privilège, concession, immunités ou coutumes à ce contraires en façon quelconque; & quant à ce qui concerne la religion, les sujets des deux couronnes jouiront d'une entière liberté; ils ne pourront être contraints d'affister aux Offices divins, soit dans les églises ou ailleurs; mais au contraire il leur sera permis, sans aucun empêchement, de faire en particulier, dans leur propre maison, les exercices de leur religion suivant leur usage. On ne refusera point, de part ni d'autre, la permission d'enterrer dans des lieux convenables, qui seront désignés à cet effet les corps des sujets de l'un & de l'autre royaume, décédés dans l'étendue de la domination de l'autre; & il ne sera apporté aucun trouble à la sépulture des morts. Les loix & les statuts de l'un & de l'autre royaume demeureront dans leur force & vigueur, & seront exactement exécutés, soit que ces loix & statuts regardent le commerce & la navigation, ou qu'ils concernent quelques autres droits, à la réserve seulement des cas où il est dérogé par les articles du présent traité.

VI. Pour fixer d'une maniere invariable le pied sur lequel le commerce sera établi entre les deux nations, les deux hautes parties contractantes ont jugé à propos de régler les droits sur certaines denrées & marchandises. Elles sont convenues en conséquence du tarif suivant; favoir: 1°. les vins de France importés

en droiture de France dans la Grande-Bretagne, ne paieront, dans aucuns cas, pas de plus gros droits que ceux que paient présentement les vins de Portugal.

Les vins de France importés directement de France en Irlande, ne paieront point de plus gros droits que ceux qu'ils paient actuellement.

2°. Les vinaigres de France, au lieu de 67 liv. 5 shillings 3 fols & 12 vingtièmes de fols sterling par tonneau qu'ils paient à présent, ne paieront à l'avenir, dans la Grande-Bretagne, pas de plus gros droits que 32 liv. 18 shillings 10 fols & 16 vingtièmes de fols sterling par tonneau.

3°. Les eaux-de-vie de France, au lieu de 9 shillings 6 fols 12 vingtièmes de fols sterling, ne paieront à l'avenir, dans la Grande-Bretagne, que 7 shillings sterling par gallon, faisant 4 quartes, mesure d'Angleterre.

4°. Les huiles d'olive, venant directement de France, ne paieront pas à l'avenir un plus fort droit que paient actuellement celles des nations les plus favorisées.

5°. La bière paiera mutuellement un droit de 30 pour cent de la valeur.

6°. On classera les droits sur la quincaillerie & la tabletterie (en Anglois *hard-ware, cutlery, cabinet-ware and turnery*), & tous les ouvrages gros & menus, de fer, d'acier, de cuivre & d'airain, & le plus haut droit ne passera pas 10 pour cent de la valeur.

7°. Les cotons de toutes especes, fabriqués dans les Etats des deux Souverains en Europe, ainsi que les lainages, tant tricotés que tissus, y compris la bonneterie (en anglois *hosiery*), paieront de part & d'autre un droit d'entrée de 12 pour cent de la valeur. On excepte tous les ouvrages de coton & de laine mêlés de soie, lesquels demeureront prohibés de part & d'autre.

8°. Les toiles de batiste & linons, (en anglois *cambricks and lawns*) paieront de part & d'autre un droit d'entrée de 5 shillings, ou 6 liv. tournois par demi-piece de 7 trois-quarts

ges d'Angleterre (*yards*), & les toiles de lin & de chanvre, fabriquées dans les Etats des deux Souverains en Europe, ne paieront point de plus forts droits, tant en France que dans la Grande-Bretagne, que les toiles fabriquées en Hollande & en Flandre, importées dans la Grande-Bretagne, paient actuellement.

Et les toiles de lin & de chanvre, fabriquées en France & en Irlande, ne paieront mutuellement point de plus forts droits que les toiles fabriquées en Hollande, importées en Irlande, paient à présent.

9°. La sellerie paiera mutuellement un droit d'entrée de 15 pour cent de la valeur.

10°. Les gazes de toutes especes paieront mutuellement 10 pour cent de la valeur.

11°. Les modes composées de mouffelines, linons, batistes, gazes de toutes especes (en anglois *millinery*), & de tous les autres articles admis par le présent tarif, paieront mutuellement un droit de 12 pour cent de la valeur; & s'il y entre des articles non-énoncés au dit tarif, ils ne paieront pas de plus forts droits que ceux que paient pour les mêmes articles les nations les plus favorisées.

12°. La porcelaine, la faïence & la poterie paieront mutuellement douze pour cent de la valeur.

13°. Les glaces & la verrerie seront admises de part & d'autre, moiennant un droit de 12 pour cent de la valeur.

Sa Majesté Britannique se réserve la faculté de compenser, par des droits additionnels sur les marchandises ci-dessous énoncées, les droits intérieurs actuellement imposés sur les manufactures ou ceux d'entrée qui sont levés sur les matieres premières; savoir, sur les toiles de toutes especes teintes ou peintes, sur la biere, sur la verrerie, sur les glaces & sur les fers.

Et Sa Majesté Très-Chrétienne se réserve aussi la faculté d'en user de même à l'égard des marchandises suivantes; savoir, sur les cotons, sur les fers & sur la biere.

Pour d'autant mieux assurer la perception

exacte des droits énoncés au dit tarif, payables sur la valeur, elles conviendront entre elles, non-seulement de la forme des déclarations, mais aussi des moyens propres à prévenir la fraude sur la véritable valeur des dites denrées & marchandises.

Et s'il se trouve, par la suite, qu'il s'est glissé dans le tarif ci-dessus des erreurs contraires aux principes qui lui ont servi de base, les deux Souverains s'entendront de bonne foi pour les redresser.

VII. Les droits énoncés ci-dessus ne pourront être changés que d'un commun accord, & les marchandises qui n'y sont pas énoncées acquitteront, dans les Etats des deux Souverains, les droits d'entrée & de sortie dûs dans chacun des dits Etats par les nations européennes les plus favorisées à la date du présent traité; & les navires appartenans aux sujets des dits Etats auront aussi, dans l'un & dans l'autre tous les privilèges & avantages accordés à ceux des nations européennes les plus favorisées.

Et l'intention des deux hautes parties contractantes étant que leurs sujets respectifs soient, les uns chez les autres, sur un pied aussi avantageux que ceux des autres nations européennes, elles conviennent que dans le cas où elles accorderoient dans la suite de nouveaux avantages de navigation & de commerce à quelque autre nation européenne, elles y feront participer mutuellement leurs dits sujets, sans préjudice toutefois des avantages qu'elles se réservent; savoir, la France en faveur de l'Espagne, en conséquence de l'article XXIV du Pacte de Famille signé le 10 Mai 1761; & l'Angleterre, selon ce qu'elle a pratiqué en conformité & en conséquence de la convention de 1703, signée entre l'Angleterre & le Portugal.

Et afin que chacun puisse savoir certainement en quoi consistent les susdits impôts, douanes & droits d'entrée & de sortie, quels qu'ils soient, on est convenu qu'il y aura dans les lieux publics, tant à Rouen & dans les

autres villes marchandes de France, qu'à Londres & dans les autres villes marchandes de l'obéissance du Roi de la Grande-Bretagne, des tarifs qui indiquent les impôts, douanes & droits accoutumés, afin que l'on y puisse avoir recours toutes les fois qu'il s'élevera quelque différent à l'occasion de ces impôts, douanes & droits qui ne pourront se lever que conformément à ce qui sera clairement expliqué dans les susdits tarifs & selon leur sens naturel; & si quelque officier ou quelque'un en son nom, sous quelque prétexte que ce soit, exige & reçoit publiquement ou en particulier, directement ou indirectement, d'un marchand ou d'un autre aucune somme d'argent, ou quelque autre chose que ce soit, à raison de droit dû d'impôt, de visites ou de compensation, même sous le nom de don fait volontairement, ou sous quelque autre prétexte que ce soit, au-delà ou autrement qu'il n'est marqué ci-dessus, en ce cas, si le dit officier ou son substitut, étant accusé devant le juge compétent du lieu où la faute a été commise, s'en trouve convaincu, il donnera satisfaction entière à la partie lésée, & il sera même puni de la peine due & prescrite par les loix.

VIII. A l'avenir, aucune des marchandises exportées respectivement des pays de l'obéissance de Leurs Majestés, ne seront assujetties à la visite ou à la confiscation, sous quelque prétexte que ce soit de fraude ou de défaut dans la fabrique ou travail, ou pour quelque défaut que ce soit. On laissera une entière liberté au vendeur & à l'acheteur de stipuler & d'en faire le prix, ainsi qu'ils le trouveront à propos, non-obstant toutes loix, statuts, édits, arrêts, privilèges, concessions ou usages.

IX. Comme il y a plusieurs genres de marchandises, de celles qui seront apportées ou importées en France par les sujets de la Grande-Bretagne, qui sont enfermées dans des tonneaux, dans des caisses ou dans des emballages, dont les droits se paient au poids, on

est convenu qu'en ce cas, les dits droits seront seulement exigés par proportion au poids effectif de la marchandise, & qu'on fera une diminution de poids des tonneaux, des caisses & emballages, de la même manière qu'il a été pratiqué & qu'il se pratique actuellement en Angleterre.

X. Il est encore convenu que si quelque inadvertance ou faute avoit été commise par quelque maître de navire, l'interprète, le procureur, ou autre chargé de ses affaires, en faisant la déclaration de sa cargaison, le navire pour cela, ni sa cargaison, ne seront point sujets à confiscation; il sera même loisible au propriétaire des effets qui auront été omis dans la liste ou déclaration fournie par le maître du navire, en payant les droits en usage suivant la pancarte, de les retirer, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas une apparence manifeste de fraude; & pour cause de cette omission, les marchands, ni les maîtres de navires, ni les marchandises, ne pourront être sujets à aucune peine, pourvu que les effets omis dans la déclaration n'aient pas encore été mis à terre avant d'avoir fait la dite déclaration.

XI. Dans le cas où l'une des deux hautes parties contractantes jugera à propos d'établir des prohibitions, ou d'augmenter les droits à l'entrée sur quelque denrée ou marchandise du crû ou de la manufacture de l'autre, non énoncée dans le tarif, ces prohibitions ou augmentations seront générales, & comprendront les mêmes denrées ou marchandises des autres nations européennes les plus favorisées, aussi bien que celles de l'un ou l'autre Etat; & dans le cas où l'une des deux parties contractantes accordera soit la suppression des prohibitions, soit une diminution des droits en faveur d'une autre nation européenne sur quelque denrée ou marchandise de son crû ou manufacture, soit à l'entrée, soit à la sortie, ces suppressions ou diminutions seront communes aux sujets de l'autre partie, à condition que celle-ci accordera aux sujets de l'autre

l'entrée & la sortie des mêmes denrées & marchandises sous les mêmes droits, exceptant toujours les cas réservés dans l'article 7 du présent traité.

XII. Et d'autant qu'il s'est autrefois établi un usage, lequel n'est autorisé par aucune loi dans quelques lieux de France & de la Grande-Bretagne, suivant lequel les François ont payé en Angleterre une espèce de capitation, nommée en langue du pais *headmoney*, & les Anglois le même droit en France sous le titre d'*argent du chef*, il est convenu que cet impôt ne s'exigera plus de part ni d'autre, ni sous l'ancien nom, ni sous quelque autre que ce puisse être.

XIII. Si l'une des parties contractantes a accordé ou accorde des primes (en anglois *bounties*) pour encourager l'exportation des articles du crû du sol ou du produit des manufactures nationales, il sera permis à l'autre d'ajouter aux droits déjà imposés, en vertu du présent traité, sur lesdites denrées & marchandises importées dans ses Etats, un droit d'entrée équivalent à la dite prime: bien entendu que cette stipulation ne s'étendra pas sur la restitution des droits & impôts (en anglois *draw-back*) laquelle a lieu en cas d'exportation.

XIV. Les avantages accordés par le présent traité aux sujets de Sa Majesté Britannique, auront leur effet en tant qu'ils concernent le royaume de la Grande-Bretagne, aussi-tôt que des loix y seront passées pour assurer aux sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne la jouissance réciproque des avantages qui leur sont accordés par le présent traité; & les avantages accordés par tous ces articles, excepté le tarif, auront leur effet pour ce qui concerne le royaume d'Irlande, aussi-tôt que des loix y seront passées pour assurer aux sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne la jouissance réciproque des avantages qui leur sont accordés par ce traité; & pareillement les avantages accordés par le tarif auront leur effet, en tant qu'ils concernent le dit royaume, aussi-tôt que des loix y seront passées pour donner effet au dit tarif.

XV. Il a été convenu que les navires appartenans à des sujets de Sa Majesté Britannique, venant dans les Etats de Sa Majesté Très-Chrétienne, des ports de la Grande-Bretagne, d'Irlande, ou de quelque autre port étranger, ne paieront point le droit de fret, ni aucun autre droit semblable; pareillement les navires françois seront exempts dans les Etats de Sa Majesté Britannique, du droit de cinq shillings, ou de tout autre droit ou charge semblable.

XVI. Il ne sera pas permis aux armateurs étrangers, qui ne seront pas sujets de l'une ou de l'autre couronne, & qui auront commission de quelqu'autre Prince ou Etat ennemi de l'un ou de l'autre, d'armer leurs vaisseaux dans les ports de l'un ou de l'autre desdits deux royaumes, d'y vendre ce qu'ils auront pris, ou de changer en quelque manière que ce soit, ni d'acheter même d'autres vivres que ceux qui leur seront nécessaires pour parvenir au port le plus prochain du Prince dont ils auront obtenu des commissions.

La suite l'ordinaire prochain.

M O R T S.

Robert-Scipion de Lentulus, chevalier des Ordres de l'Aigle-noir & de St. André, lieutenant-général des armées de Sa M. Prussienne & des troupes de cette république, est mort à Berne, le 26 Décembre.

Claude-Henri Feydeau de Marville, chevalier, comte & grand baillly de Gien, marquis de Dampierre, seigneur d'Ouzouër-sur-Treze, & autres lieux, doïen du conseil, conseiller-état ordinaire & au conseil royal des finances & du commerce, directeur géné-

I. Part.

Q

12

ral des économats, est mort à Paris le 15 Janvier.

M^r. Rossët du Pont, sculpteur à St. Claude, en Franche-Comté, est mort le 3 Décembre dernier, à près de 80 ans. Eleve de la nature, il a prouvé que le génie seul, aidé d'une étude constante & d'un travail opiniâtre, peut atteindre à ce qu'il y a de plus grand, & produire des chef-d'œuvres. Quelques bas-reliefs, quelques copies de bons modèles qu'il avoit sçu se procurer, échauffoient son imagination, & lui faisoient deviner toutes les merveilles de l'antique. Ses ouvrages fins & gracieux sont remplis d'expression. Avec tous les avantages qui peuvent donner la célébrité, il ne lui étoit jamais venu dans l'esprit de penser à la gloire & aux académies. Il a traité beaucoup de sujets religieux, parce qu'on les lui demandoit de toutes parts. Il imprimoit un si beau caractère à ses têtes de Vierges! elles inspirent la dévotion. Le Roi de Prusse, qui se connoissoit en tous les genres de mérite, disoit: *Il n'y a personne qui sache donner la vie à un buste, comme le sculpteur de Franche-Comté.* Falconet, admirant un *St. Jérôme* sorti de ses mains, faisoit observer que l'auteur avoit certainement fait son cours d'Italie, & qu'il avoit étudié au moins dix ans les grands maîtres: il ne voulut jamais croire qu'il n'étoit pas sorti de sa petite ville. M^r. Rossët manioit avec la même dextérité le bois, le marbre, l'albâtre, l'ivoire si cassant & si dur,

devenoit entre ses mains une pâte amollie à sa volonté.

Nicolas Thyrel de Boismont, prêtre, l'un des quarante de l'académie françoise, abbé de Grestain, ancien prieur-commendataire de Lihons en Sang-Ters, ancien vicaire-général du diocèse d'Amiens, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rouen, prédicateur ordinaire du Roi, docteur en théologie de la Maison de Navarre, &c, est mort à Paris, le 19 Décembre 1786, âgé de 71 ans. On a de lui un *Panegyrique de St. Louis*, & des *Oraisons funebres*, de Mgr. le Dauphin, de la Reine, de Louis XV, de l'Impératrice Marie-Thérèse. Il a aussi laissé quelques Sermons. On ne peut refuser à l'abbé de Boismont un ton qui décele un homme d'esprit, mais on fait aussi que ce n'est pas là ce qui doit caractériser un orateur chrétien, ou plutôt ce qui doit se faire remarquer préférablement à une marche grave & mâle, à une vigoureuse logique, à un langage d'onction & de cœur qui exprimant la conviction de l'orateur la fait passer dans l'ame des auditeurs *. Il y a cependant dans ses Sermons d'excellens passages & parfaitement assortis aux vérités chrétiennes, tel que celui qui regarde l'efficace de la religion dans le soulagement du prochain & l'impuissance de la philosophie profane, qu'on lit dans son Sermon *sur les assemblées de charité* (a); mais en général il avoit plus

* 1 Juillet
1781, p. 375.

(a) 1 Sept. 1785, p. 11. — Passage de l'Oraison funebre de Marie-Thérèse, 15 Juillet 1781, p. 451.

de talens pour l'éloquence académique que pour celle de la chaire. On s'en étoit aperçu dès son discours de réception à l'académie, dans lequel il vengea si bien l'Imagination, cette brillante qualité de l'être spirituel, contre ses froids détracteurs qui voudroient tout réduire à des syllogismes & à d'ennuïans calculs. " C'est l'imagination, disoit-il, qui rend
 „ redoutable tout ce qu'il faut craindre,
 „ sensible tout ce qu'on doit aimer, pathétique tout ce qu'il faut sentir. Elle seule
 „ met en action les maximes & les préceptes, donne aux objets le ton des circonstances, les peint des couleurs propres à
 „ l'effet qu'ils doivent produire, les décompose, les divise, les réunit, & par le mélange heureux des impressions douces ou
 „ terribles, forme ce précieux intérêt, qui
 „ pénètre & qui saisit, passe à travers les sens, qu'elle entraîne &c. „ (a)

Mon correspondant de Hongrie me mande un peu tard le décès d'un savant très-distingué de ce pais, d'Etienne Kaprinai, mort au commencement de 1786. Né à Neuheusel, forteresse autrefois célèbre mais aujourd'hui démolie, dans le comté de Neitra, en 1714, il entra chez les Jésuites en 1729, enseigna l'histoire & l'éloquence sacrée dans

(a) *Obs. div. sur l'imagination*, Fév. 1771, p. 84. — *Obs. div. sur l'imagination*, Fév. 1772, p. 80. — 15 Août 1777, p. 553. — *Obs. philos. vers la fin du 2e Entretien.*

l'université de Cassovie, & se fit connoître par plusieurs ouvrages où l'érudition marche à côté du patriotisme le plus ardent. Car c'est particulièrement à tirer de l'oubli les écrits & les monumens qui ont illustré la Hongrie, qu'il consacroit ses recherches & ses veilles. Il avoit rassemblé avec des peines incroyables une collection très-précieuse de livres, de manuscrits, de chartes, de médailles, de monnoies, propres à répandre la lumière dans les annales de cette brave & généreuse nation. Il s'en servit pour donner un grand nombre d'écrits relatifs à cet objet, parmi lesquels on distingue ; *Hungaria diplomatica temporis Mathiæ de Hunyad Regis Hungariæ*. A Vienne 1767 — 1772. 2 vol. in-4°. On a encore de lui I. *De Eloquentiâ sacrâ generatim*, Cassovie 1 vol. in-8°. II. *De Eloquentiâ sacrâ speciatim, ex veterum ac recentiorum præceptionibus adornata*, Cassovie 1 vol. in-8°. III. Un excellent discours sur la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, où il presse les Calvinistes par ce dilemme : *Vel Christus est in Eucharistiâ, vel non est Deus*. Effectivement, les preuves des deux vérités sont les mêmes, & ceux qui rejettent la première, ne peuvent tenir sans inconséquence à la seconde : raison pour laquelle le Calvinisme dégénere par-tout dans le Socinianisme *. Le zèle pour la pureté de la foi, pour l'instruction du peuple chrétien, la franchise & les qualités sociales de cet homme estimable, égaloient son application &

* 15 Juin
1781, p. 259.
— *Cat. phil.*
p. 258.

son savoir. C'est à la vérité autant qu'à l'amitié que nous devons ce foible éloge.

NOUVELLES DIVERSES.

La ville de Rimini & quelques autres ont efflué le 24 & le 25 Décembre de terribles secousses de tremblement de terre, qui ont causé de grands malheurs. — L'Empereur a aboli diverses cérémonies d'étiquette, entr'autres les baïsemains & les génuflexions qui avoient lieu à sa cour. — Les nouvelles touchant la santé du Roi d'Espagne, sont un peu rassurantes. — Selon les lettres d'Egypte, l'armée ottomane a été entièrement défaite le 28 Octobre. — Extrait de la gazette de Cologne, le 18 Janvier. « On a terminé ce matin, à la Nonciature apostolique, le » procès pour la confirmation du nouvel abbé, » élu Prince des deux abbayes exemptes unies » de Stavelot & de Malmédy, l'une située » dans le diocèse de Liège, & l'autre dans » celui de Cologne. On a accordé en même » tems au Prince élu l'indult provisionnel de » l'administration spirituelle & temporelle, » jusqu'à ce que tout soit confirmé par le St. » Père à Rome. Le prieur de Stavelot & le » prévôt d'Andernach, venus exprès pour cette » affaire, vont partir de Cologne, très-satis- » faits de l'exactitude & de la promptitude » dans l'expédition des affaires, de S. E. Mgr. » le Nonce Pacca, qui justifie de jour en jour, » par sa conduite très-sage & très-prudente, » le choix, que Sa Sainteté a fait de sa per- » sonne ». — Le Plan de l'Institut des séminaires-généraux paroît actuellement chez l'imprimeur du Journal, in-8°. de 54 pages. Prix 8 sols de France.

Je n'ai pas reçu l'ouvrage intitulé *De l'état*

naturel des peuples. Je n'en remercie pas moins l'auteur de me l'avoir envoyé, fâché de ce que le compte que j'en ai rendu, & qui se trouve à l'imprimerie attendant son tour pour paroître au jour, ne réponde pas entierement au desir que j'ai de faire plaisir à un écrivain estimable à bien des égards. — Je viens enfin de recevoir l'*Histoire de l'A. d'A.*, qui avoit été interceptée, je ne fais où.

C'est bien à tort que Mr. E. m'accuse d'entendre sur les maisons religieuses en général, ce que j'ai dit d'après des relations uniformes du relâchement & de l'insubordination d'une seule (15 Dec. 1786, p. 607). La fin de cette même note montre assez ce que j'en pense, & ma maniere d'envisager cet objet, n'est d'ailleurs que trop connue pour mon repos. Mr. E. ne connoit pas bien la signification de ces mots *aimons à croire, espérons &c.* Ces expressions & d'autres semblables ont un sens particulier quand on parle aux Rois ou des Rois ; & je ne crois pas que ce sens échappe à d'autres qu'à ceux qui trouvent *très-orthodoxes* les *Institutions* dont j'ai rendu compte dans le Journal du 1 Nov. p. 331. . . . N'est-il pas douloureux qu'à une époque déjà bien alarmante par tant d'autres événemens, on voie naître des germes de disputes & de secte dans nos bonnes provinces, si longtems contentes & heureuses dans la simplicité de la foi ; & que de charmantes solitudes, où le spectacle de la piété s'unit à celui de la nature, ne soient pas à l'abri de ces tristes spéculations qui, en flétrissant la grande idée du Créateur, répandent la sombre nuit sur ses ouvrages & sur son culte ?



TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	189
POLOGNE.	(Varsovie.	194
ESPAGNE.	(Madrid.	195
SUEDE.	(Stockholm.	196
ITALIE.	(Rome.	197
ANGLETERRE.	(Londres.	202
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	206
	{ Berlin.	211
	{ Dusseldorff.	214
	{ Cologne.	217
	{ Malméd.	218
	{ Munich.	219
PAYS-BAS.	{ La-Haye.	220
	{ Bruxelles.	220
	{ Louvain	221
FRANCE.	(Paris.	223
	Morts.	237
	Nouvelles diverses.	242

